

Chartes paysagères et environnementales Bilan et retours d'expériences

Actes de la rencontre
en Costières
de Nîmes (Gard)
du 29 novembre 2012



Chartes paysagères et environnementales
Bilan et retours d'expériences
Actes de la rencontre en Costières de
Nîmes du 29 novembre 2012



Mémento élaboré suite à la journée de rencontre organisée par l'AOC Costières de Nîmes « Chartes paysagères et environnementales - bilan et retours d'expériences » le jeudi 29 novembre 2012 au Lycée agricole Marie Durand à Rodilhan (Gard).

Il a été conçu et réalisé par Mathilde Kempf et Armelle Lagadec, en partenariat avec Marina De Cecco et Laurence Fabbri, en charge de l'animation de la charte des Costières de Nîmes, bureau d'études Territoires & Paysages, sous la direction de Leslie Chaze, Mairie-conseils Caisse des Dépôts.

À l'occasion des cinq ans de la charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes, cette rencontre a eu pour objectif d'évaluer les atouts et faiblesses des chartes paysagères mais aussi de transmettre les points clés de réussite de ces démarches entraînant des résultats concrets sur la gestion d'un territoire et son développement. Cette journée a été l'occasion d'associer l'ensemble des acteurs et territoires impliqués ou désireux de mettre en place une charte paysagère et environnementale.

Les échanges ont été organisés autour de quatre tables rondes thématiques :

- **animation et mise en œuvre d'une charte paysagère**, atelier animé par Véronique Mure, botaniste-conseil ;
- **évolutions des pratiques agricoles**, atelier animé par Nicolas Ponzo, directeur du syndicat des vignerons des Costières de Nîmes ;
- **gestion du foncier**, atelier animé par Armelle Lagadec et Mathilde Kempf, architectes urbanistes, animatrices du réseau Paysage et urbanisme durable, Mairie-conseils (Caisse des Dépôts) ;
- **utilisation touristique**, atelier animé par Hervé Durand, vigneron, Mas des Tourelles, élu délégué à la charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes.



© Territoires & Paysages

Tous les textes de la première partie (sauf les titres des chapitres) sont issus de la journée de rencontre. Leur contenu correspond à la retranscription des propos tenus par les différents intervenants. Le nom et le titre de chacun d'entre eux sont mentionnés.

////////////////////////////////////
*Vignoble des Costières de Nîmes
© Christophe Grillé*



Sommaire

09 **Accueil**

11 **PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES**

11 **Chapitre 1** - Animation et mise en œuvre, deux points clefs de la réussite d'une charte

21 **Chapitre 2** - Des pratiques agricoles qui intègrent la biodiversité, les paysages, l'environnement, les ressources

28 **Chapitre 3** - Le foncier agricole vu sous l'angle du paysage

36 **Chapitre 4** - L'œnotourisme, une valorisation des produits viticoles ancrée dans les territoires et les paysages

43 **PARTIE 2 - UN REGARD SUR CES EXPÉRIENCES - LES FACTEURS DE RÉUSSITE ET LES ÉLÉMENTS TRANSPOSABLES**

49 **PARTIE 3 - LES QUESTIONS QUE CES EXPÉRIENCES SOULÈVENT**

50 **REMERCIEMENTS, POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTS**

51 **LE RÉSEAU EN QUELQUES MOTS**



Accueil

Bernard Angelras, président de l'AOC Costières de Nîmes, responsable de la commission environnement à l'Inao (Institut national de l'origine et de la qualité), président du pôle Rhône-Méditerranée à l'IFV (Institut français de la vigne et du vin)

Il a fallu sept années de réflexion sur les questions environnementales et paysagères au niveau du syndicat des Costières de Nîmes pour aboutir à la charte, signée en 2007. Nous avons été chanceux car de nombreux producteurs étaient déjà sensibilisés aux questions environnementales. À l'époque, nous parlions de CTE (Contrat territorial d'exploitation), de qualifications au titre de l'agriculture raisonnée, de démarche Terra Vitis (association qui regroupe des vignerons de toute la France autour d'une même philosophie de viticulture durable) et de conversion à l'agriculture biologique. Nous avons lancé ce projet avec des producteurs qui avaient conscience de l'intérêt que pouvaient apporter les questions environnementales. Lorsque je suis parti sur le terrain avec quelques membres du bureau pour parler d'environnement et de paysage, j'ai eu peur que notre démarche n'aboutisse pas et que les gens envisagent ces questions comme des contraintes supplémentaires. Ce ne fut absolument pas le cas, bien au contraire. De nombreux vignerons ont accueilli la démarche très favorablement dès le départ, ce qui constitua une motivation supplémentaire. Cette entente nous a permis de valoriser nos produits d'une manière différente : par le paysage et par l'environnement.

Nous avons la chance de posséder des terroirs, des territoires reconnus. Je suis persuadé que leur protection passe par le respect de l'environnement et du paysage. Une AOC est constituée d'un terroir, d'un végétal planté dessus, d'un paysage et du savoir-faire du vigneron. Tous ces éléments sont uniques et transposables nulle part ailleurs.

Les acteurs locaux doivent être réceptifs à ce genre de démarche : les vignerons ont un réel travail de fond à réaliser. Lorsque nous sommes en appellation d'origine contrôlée, nous nous situons sur des zones de patrimoine national, qui appartiennent aux vignerons et relèvent également du domaine public. Dans un certain sens, chacun est propriétaire de ces appellations d'origine contrôlée, mais peu de personnes savent que ce patrimoine national appartient à tous. Dans cette optique, un travail de fond de communication envers le grand public est à effectuer au quotidien.

Pour notre part, nous avons eu la chance de rencontrer Jean-Paul Fournier, président de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, Vincent Allier, vice-président délégué aux paysages, ainsi que leurs équipes. Dès le départ, ils ont compris l'intérêt de mettre en œuvre une telle démarche, à la fois pour préserver le secteur agricole et viticole, mais aussi pour mettre en valeur le territoire et le paysage. Lorsque nous avons lancé l'opération, un tour de table s'est immédiatement constitué avec des partenaires tels que la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), le conseil général ou régional, l'Agence de l'eau ou la Chambre d'agriculture... Nous avons réuni ces acteurs dans un comité de pilotage et avons pu avancer. Sans ces intervenants, la charte n'aurait jamais atteint une telle ampleur. Je les remercie aujourd'hui d'avoir financé le projet et apporté leur expertise éclairée.

À travers la charte paysagère, nous avons envisagé la viticulture différemment. Notre objectif est de faire déguster nos paysages avant de faire déguster nos produits. Pour les consommateurs, les personnes qui ne sont pas férues de viticulture, il s'agit d'une approche différente. Lorsque nous organisons des opérations dans les vignobles telles que Vignes Toquées, nous tentons de créer une relation entre le paysage et le vin. Cette opération connaît un franc succès, avec mille quatre cents personnes réunies en une journée dans le vignoble en 2012. Ces démarches sont nouvelles et ont de l'avenir. Elles nous permettront de faire connaître nos produits d'une autre manière. Ensemble, nous parviendrons à créer une véritable attractivité en matière de cadre de vie. Il faut dépasser le concept trop corporatif de la filière agricole et être capable d'élargir notre projet à tous les intervenants de la filière économique. Nous pouvons tous nous retrouver pour promouvoir un terroir et un art de vivre.

La richesse de notre démarche s'inscrit dans le fait que nous avons été unis dès le départ. Un responsable d'administration n'a pas les mêmes contraintes que les vigneron, et inversement. Toutefois, au sein du comité de pilotage, nous avons pu échanger. Ainsi, dans le respect de nos responsabilités et des contraintes de chacun, nous devons continuer à nous écouter pour comprendre ce qui se passe et devons imaginer ce que nous allons laisser aux générations futures et offrir à la société, car il s'agit bien d'un débat sociétal. Ensemble, nous devons convaincre du rôle important que nous jouons auprès des consommateurs et des hommes politiques de notre pays.

Vincent Allier, vice-président de Nîmes Métropole délégué aux paysages et Agenda 21, maire de Saint-Côme-et-Maruéjols, président de l'association des communes de la Vaunage

Il est important de se réunir au bout de cinq ans afin de dresser un bilan de notre travail, de poser et d'apprécier les tâches réalisées, ainsi que les points plus négatifs. Ce moment est important, d'autant plus que nous traversons une période difficile, une crise. Le vote des budgets communaux, intercommunaux ou nationaux est toujours un moment de tension, avec des choix à faire. Au niveau de la charte, nous devons les défendre et convaincre qu'ils sont utiles et importants.



© Gilles Martin Raget

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

CHAPITRE 1 - Animation et mise en œuvre, deux points clefs de la réussite d'une charte

Des partenariats qui élargissent les domaines d'intervention de l'agglomération et des viticulteurs

Le territoire appréhendé avec un regard nouveau grâce à la dimension paysagère

Vincent Allier

La communauté d'agglomération Nîmes Métropole est une jeune intercommunalité, qui fête ses 10 ans. En 2002, lors de sa création, toutes les communes ne se connaissaient pas. L'enjeu principal était de savoir de quelle manière la communauté d'agglomération s'approprierait son territoire.

Avec Véronique Mure, alors chef du service Développement durable, nous avons mené diverses actions. Parmi elles, nous avons fait réaliser un atlas photographique par un photographe professionnel afin de le faire circuler sur le territoire. Lorsqu'il nous présentait ses photos, les élus affirmaient qu'elles étaient trop belles et que le territoire n'était pas tel qu'elles le représentaient. Nous étions tous les jours dans ces paysages mais nous ne les voyions pas. Ce fut une façon pour les élus d'appréhender la qualité paysagère de leur territoire, ce qui représente un pas très important.

Le paysage et l'agriculture comme entrée pour parler d'aménagement avec les élus communaux

De quelle manière créer une agglomération ? Comment se diriger vers un projet d'agglomération ? Où définir l'implantation de l'urbanisation, des projets d'activité, etc. ? Ces sujets sont sensibles pour des élus communaux car l'urbanisme est le pré carré du maire et de quelques conseillers adjoints à l'urbanisme. Il est difficile pour une intercommunalité qui vient de se créer d'aller vers les élus locaux et de leur dire qu'il est essentiel de tenir compte des enjeux paysagers quand ils élaborent leur plan local d'urbanisme.

Il est préférable d'adopter une approche constructive : lorsque l'on rencontre le maire et qu'on lui affirme que sa commune présente de très beaux paysages, l'entrée en matière est plus aisée, il sera flatté et reconnaîtra être prêt à défendre ce paysage. Une porte s'ouvre alors. Ceci se vérifie avec cette charte, à travers laquelle les viticulteurs ont réalisé un travail conséquent avec les élus

locaux. Il est important d'utiliser également la porte d'entrée professionnelle car la démarche est portée par un syndicat de professionnels.

Il est souvent complexe d'établir une relation entre les élus et les agriculteurs. Pendant longtemps, les agriculteurs ont été aux commandes des municipalités. Ils possédaient le foncier et décidaient de l'aménagement de territoire. Le rapport est aujourd'hui différent, c'est un partenariat.

Une rencontre entre l'agglomération et le syndicat agricole

Nîmes Métropole s'occupe d'eau, d'assainissement, de développement économique, de collecte des ordures ménagères... mais peu d'agriculture ou de ce qui a trait au volet territorial. Il était donc indispensable qu'elle s'ouvre à ces thématiques. Quand nous avons rencontré le syndicat des vignerons des Costières de Nîmes, la démarche de charte paysagère nous est apparue comme particulièrement intéressante.

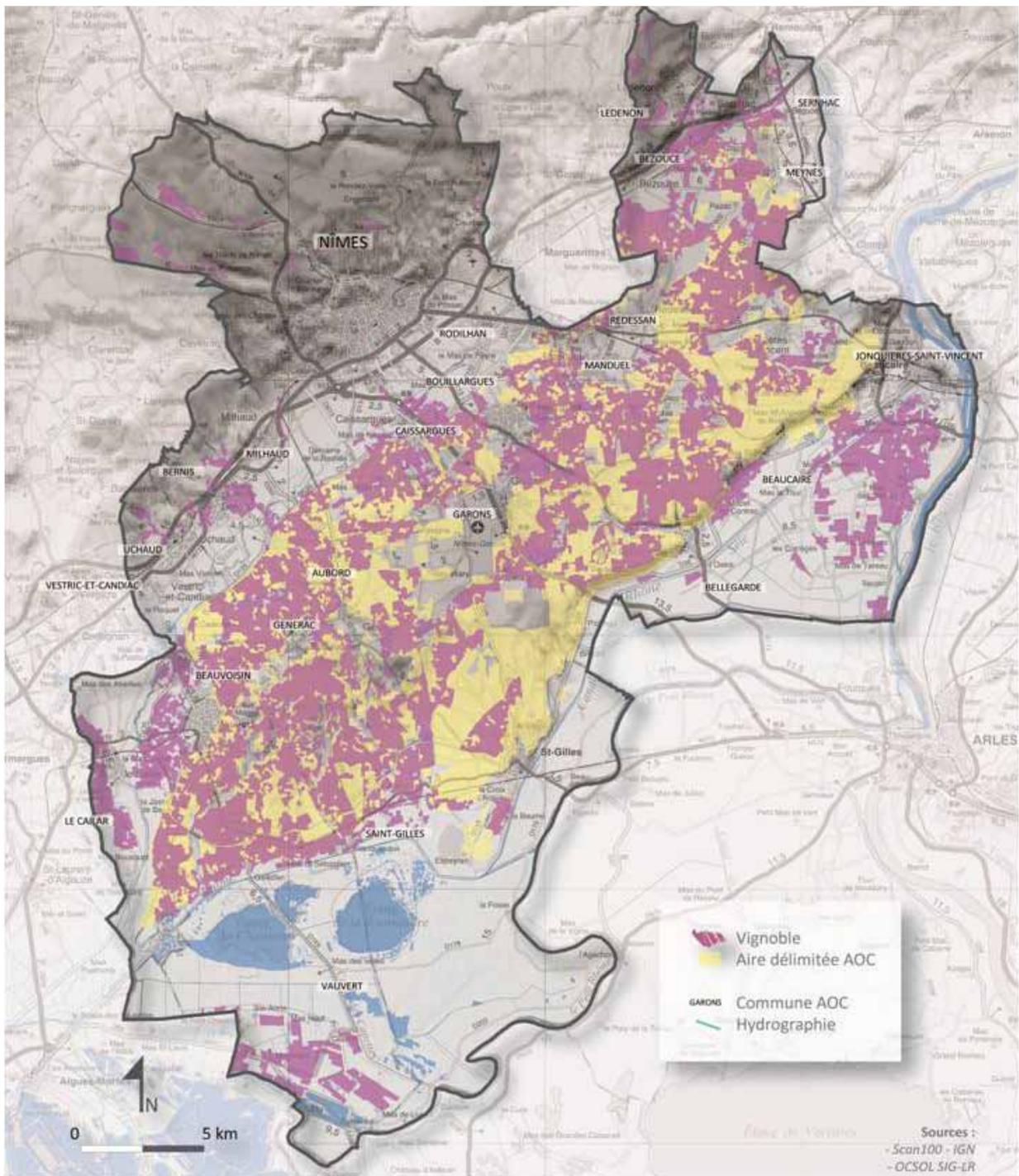
Des portages politique et professionnel

Dans une charte, le plus important est l'animation, mais elle ne peut exister que si un portage politique la soutient. Dans ce cadre précis, nous avons rencontré un partenaire, le syndicat des vignerons, qui était partant pour entreprendre ces démarches. Les clés de la réussite sont à la fois le portage dans l'animation, mais aussi l'implication des porteurs de projet.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES



L'AOC Costières de Nîmes, entre l'agglomération de Nîmes, Arles et la Camargue.



PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Hervé Durand, vigneron, élu délégué à la charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes

Dans l'appellation Costières de Nîmes, il existe une centaine de caves particulières et une quinzaine de caves coopératives, avec une production d'environ deux cent mille hectolitres.

En 2006, Bernard Angelras a lancé un important travail sur la création de la charte paysagère avec un vigneron, Bertrand du Tremblay. Le relais m'a été passé en 2010 pour porter le dossier de la charte paysagère au sein du conseil d'administration. Indépendamment du support pratique et quotidien, il est essentiel que des personnes concernées, des maîtres d'ouvrage interviennent pour faire fonctionner cette charte.

L'intérêt de la démarche commune pour débloquer des financements

Nous avons la chance d'avoir des cofinanceurs concernés par cette action ; ils ne sont pas uniquement des porteurs de capitaux, mais également des porteurs d'idées, de renvois et d'analyses sur les actions menées. Sans Nîmes Métropole, la Dreal ou le conseil général, nos pratiques vigneronnes n'auraient pas évolué. Ce noyau dur que nous avons baptisé comité de pilotage porte la vie de la charte, son avenir, ses actions.

Bernard Angelras

Pour mettre en place une charte paysagère, nous avons besoin d'argent. Néanmoins, il ne faut pas considérer ce seul aspect au

démarrage. Lorsque les projets sont fédérateurs, pertinents ou convaincants, et que nous sommes armés pour les négocier, de nombreuses portes s'ouvrent à nous. Il n'est pas facile de démarcher l'État, l'Europe et les nombreuses instances budgétaires sans projet commun. La charte et la mobilisation de tous, partenaires compris, représentent une véritable force pour aller chercher de l'argent ailleurs.

Une démarche riche, mais longue et exigeante

Véronique Mure, botaniste-conseil, chef du service Développement durable de Nîmes Métropole à l'époque de la création de la charte des Costières de Nîmes

La charte des Costières de Nîmes a été la première mise en œuvre sur le territoire de Nîmes Métropole. Depuis, d'autres chartes ont vu le jour, sur les Garrigues et sur la Vaunage. L'animation et les actions menées autour d'une charte après son élaboration conditionnent son succès. Son élaboration, par son côté contractuel, par le volontariat des acteurs et leur implication dans la charte, est un élément relativement lourd à porter. Toutefois, cette situation est stimulante car tout le monde se retrouve autour d'une problématique de territoire. Sur les Costières de Nîmes, cette motivation a été très fortement portée par le monde viticole, mais elle réunissait également d'autres acteurs : les collectivités sur les questions d'urbanisme intégrées au Scot, des administrations, des syndicats de gestion, tous les intervenants qui comptent autour d'un territoire.

Une fois la charte élaborée et signée par les acteurs, le processus est loin d'être achevé. C'est à ce moment que les difficultés commencent. Tant que nous élaborons le document, nous restons dans un cadre précis et posé ; l'animation et la mise en place des actions relèvent davantage de la volonté des porteurs de la charte et de tous les acteurs, ce qui demande de l'énergie et de la constance.

Un travail d'équipe permanent

Hervé Durand

Il est essentiel de penser ce projet en équipe. La nôtre est soudée, elle se réunit dès que cela est nécessaire pour dynamiser cette charte et la tourner vers l'avenir. Il faut coordonner tous les partenaires. Nous sommes nombreux et comptons une vingtaine d'intervenants qui portent des responsabilités à travers leurs fonctions et leurs représentations. Nous devons les coordonner au travers des comités de suivi. Nous nous réunissons régulièrement, partageons le compte rendu des actions et considérons les chemins à emprunter.

Une bonne coordination avec la structure qui anime est indispensable. Territoires & Paysages est notre partenaire, nous lui confions la mission quotidienne de la gestion de la charte.

Point de vue sur les étangs de Camargue
© Territoires & Paysages



PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Bilan de cinq ans d'animation de la charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes

Un temps d'études préalables

Marina De Cecco, animatrice de la charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes, bureau d'études Territoires & Paysages

La démarche a été initiée en janvier 2006 par le syndicat des vigneron des Costières de Nîmes en partenariat étroit avec l'agglomération de Nîmes Métropole et la Dreal Languedoc-Roussillon, deux partenaires techniques et financiers présents dès le début de la démarche. Une phase d'étude de dix-huit mois a permis de réaliser le diagnostic et le plan d'actions. À l'issue de cette phase, une vingtaine de partenaires a signé officiellement la charte.

Un poste présent et budgété dès le début de la vie de la charte

L'animation de la charte a débuté en janvier 2008 (peu de temps après sa signature), avec la création d'un poste « animation charte » sur la base d'un budget annuel d'environ 40 000 euros subventionné à 80%, certaines années un peu moins. D'autres partenaires financiers ont rejoint Nîmes Métropole et la Dreal Languedoc-Roussillon : le conseil général du Gard et le conseil régional Languedoc-Roussillon. Une part d'autofinancement est assurée par le syndicat des Costières de Nîmes, maître d'ouvrage de la démarche.

Le poste d'animation de la charte est confié à notre bureau d'études, Territoires & Paysages, qui a aussi réalisé les études préalables (diagnostic et plan d'actions).

Une animation qui évolue et fait évoluer les politiques des partenaires

Le poste animation charte est un poste à renouvellement annuel, dépendant des lignes budgétaires attribuées elles aussi annuellement. De fait, les objectifs doivent être reformulés en permanence en fonction des politiques locales et des projets des différents partenaires pour correspondre et s'inscrire dans les lignes budgétaires des collectivités.

Sur cinq ans, le poste d'animation de la charte a été correctement intégré par l'ensemble des partenaires : les vignerons, les partenaires techniques ou les élus. Il est reconnu aujourd'hui par tous comme étant une ressource et un partenariat fort.

Sensibilisation, communication et mise en œuvre des actions

Depuis 2008, l'animation est axée sur trois piliers :

- La phase de sensibilisation regroupe tous les temps d'échanges. Les comités de pilotage correspondent à l'instance décisionnelle de la charte et réunissent les financeurs ; les comités de suivi s'intéressent au volet technique des actions ; les groupes de travail, ou rendez-vous thématiques, sont réunis ou mis en place en fonction des besoins liés aux actions. Une sensibilisation est également effectuée auprès des étudiants ou des groupes de professionnels.

- Pour la communication, une lettre d'information semestrielle est diffusée à l'ensemble des partenaires. Des articles sont régulièrement diffusés dans la presse spécialisée, locale ou nationale. Ils traitent de la démarche d'une manière générale ou peuvent aussi cibler des actions. La charte est présentée régulièrement lors de colloques ou de journées de rencontres. Une vingtaine de partenaires, représentatifs des structures signataires de la charte en 2007, agissent activement lors de ces temps d'échanges. Un nombre croissant de vignerons est associé à cette démarche et une trentaine d'entre eux est véritablement active dans le cadre de la charte. En 2007, seulement trois ou quatre vignerons étaient investis sur les actions. La sensibilisation et la communication représentent des parties très importantes du poste d'animation. Travailler en permanence sur ces volets est absolument nécessaire pour maintenir la dynamique de la démarche. Toutefois, ces actions sont très chronophages et représentent environ 30% du temps de travail d'animation.

- Le troisième pilier de l'animation de la charte est la mise en œuvre des actions, qui s'organise selon les trois axes thématiques définis dans le plan d'actions initial.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Un premier volet d'actions sur la biodiversité et les ressources naturelles

Le premier axe de la mise en œuvre de la charte traite des ressources naturelles et de la biodiversité. C'est aujourd'hui l'axe le plus dynamique grâce aux opportunités de financement nationales et européennes. Ce volet mobilise les vignerons et les implique car la plupart des actions sont menées à l'échelle de la parcelle. De plus, ce thème rejoint les orientations nationales et européennes, en particulier celles concernant l'augmentation de la surface d'intérêt écologique sur chaque exploitation dans le cadre de la PAC.

Des actions locales qui permettent d'intégrer le projet BioDiVine

Les deux premières actions réalisées en faveur de la biodiversité concernaient les jachères fleuries, menées grâce au partenariat financier de Nîmes Métropole et les plantations de haies composites, subventionnées par la Dreal Languedoc-Roussillon. Ces actions nous ont permis d'intégrer un projet européen, financé par le programme LIFE, intitulé BioDiVine. Il est coordonné par l'Institut français de la vigne et du vin. Les Costières de Nîmes représentent l'un des sept sites de démonstration. Ces partenariats nous permettent d'obtenir des financements de l'Europe pour augmenter le nombre de linéaires de haies composites, mettre en place un enherbement inter rangs dans les vignes ou enherber des parcelles au repos. Des objectifs sont fixés pour chaque vignoble. Pour les Costières de Nîmes, il s'agit d'environ cinq kilomètres de haies, quinze hectares d'enherbement inter rangs et vingt hectares d'enherbement de parcelles au repos. Une grande partie de ces aménagements a été réalisée à l'automne 2012.

Un travail sur la protection de la ressource en eau

Parallèlement à l'intégration du projet BioDiVine en 2010, nous avons travaillé à la réalisation d'une charte des bonnes pratiques « viticulture durable » avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Cette charte a été annexée au cahier des charges de l'appellation et a débouché sur un Plan végétal pour l'environnement collectif (PVE). Il se traduit par des aides pour les vignerons d'une dizaine d'exploitations qui ont investi dans du matériel pour un montant d'environ 150 000 euros.

Un intérêt et une implication forts de la part des viticulteurs

Hervé Durand

J'ai été surpris de constater l'intérêt des vignerons pour ce genre de réflexion et d'approche pratique, que ce soit pour le travail effectué avec l'Agence de l'eau ou le projet BioDiVine. La mobilisation a été importante. Les vignerons observent des retombées pratiques.

Un croisement de regard sur plusieurs chartes

Marina De Cecco

Une action inter-chartes a été initiée en 2012 avec les deux autres chartes de Nîmes Métropole (charte de la Vaunage et charte des Garrigues). Elle consiste à recenser les arbres remarquables et à les valoriser à travers différents moyens (exposition photo...).

1 - Piège à arthropodes du projet LIFE et BioDiVine
2 - Plantation de haies composites avec les élèves du lycée agricole
© Territoires & Paysages



PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Un deuxième volet sur l'identité rurale et agricole du territoire

Le deuxième axe du plan d'actions traite de l'identité rurale et agricole du territoire, il rejoint le volet aménagement du territoire.

Depuis 2009, nous travaillons sur un zonage communal du potentiel paysager et environnemental. Il consiste à produire un état des lieux agricole sur les communes de l'appellation volontaires. Il s'agit d'obtenir, en amont des documents d'urbanisme, la définition d'un parti pris agricole en faveur de la préservation de terres agricoles, en concertation avec la commune et les vignerons. La commune de Manduel a été pilote en 2009. Depuis, cinq autres zonages ont été réalisés.

Hervé Durand

En accord avec certaines communes qui réfléchissent à l'avenir de leur paysage ou de leur territoire agricole, nous offrons une occasion de travail entre les vignerons, les agriculteurs et les communes. Ce travail de fond permet, dans le cadre de l'élaboration de PLU, de s'appuyer sur une bonne connaissance du territoire et de connaître la vision de l'agriculteur sur le développement d'un territoire. Ceci est à mon sens exceptionnel.

Des actions complémentaires aux outils réglementaires

Marina De Cecco

Nous avons également réalisé un guide-conseil sur l'architecture agricole, les mas et le petit patrimoine avec le CAUE du Gard. Nous travaillons aussi sur des recommandations pour l'implantation de projets de

serres photovoltaïques. Cette action avait été mise en évidence lors de différents entretiens menés avec les élus en 2008 à la suite des élections municipales. Les incidences de la charte sur l'aménagement du territoire sont limitées en raison de sa portée non réglementaire. Il existe malgré tout des effets indirects liés à ces actions. En effet, la charte, le travail de zonage communal ont été repris pour s'opposer à certains projets d'aménagement, en particulier ceux de serres photovoltaïques ou du projet de centrale thermique porté par la société Poweo. Nous y retrouvons la charte et le zonage communal cités dans le jugement du tribunal administratif.

Hervé Durand

Nous sommes constamment confrontés à des problèmes liés à l'aménagement, notamment sur des avis. Lorsque l'appellation Costière de Nîmes doit se prononcer sur la création d'une carrière ou lors d'une réunion en préfecture concernant un projet photovoltaïque, l'outil charte paysagère nous sert beaucoup. Ce point de vue a non seulement été écouté, mais également respecté.

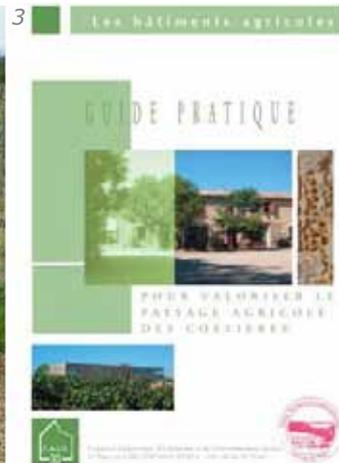
Un troisième axe sur le tourisme et la communication

Marina De Cecco

L'axe 3, tourisme et communication, représente les actions mises en œuvre dès le début de l'animation en 2008.

Un partenariat fort avec l'office du tourisme de Nîmes a été noué autour de la création de courts séjours sur la thématique du vin. Un balisage en pierre du pont du Gard a été mis en place sur les

- 1 - Promenade avec le grand public à l'occasion des Vignes Toquées © Territoires & Paysages
2 - Borne jalonnant l'axe paysager © Territoires & Paysages
3 - Guide pratique sur les bâtiments agricoles réalisé par le CAUE



PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

axes identifiés comme remarquables au niveau des paysages viticoles. Un appui de l'animation charte est apporté pour l'organisation de la balade gastronomique Vignes Toquées, une manifestation organisée au mois de mai par le syndicat d'appellation. L'intervention porte notamment sur la définition du parcours, qui change de lieu chaque année, et la mise en valeur du paysage de l'appellation. Récemment, nous avons également engagé un travail sur l'identité végétale des aménagements paysagers des abords de domaines.

Les premières actions mises en place en 2008 (balisage, courts séjours) s'accompagnent d'un retour de fréquentation touristique dans les domaines viticoles. Cette thématique rejoint aujourd'hui l'axe 1 sur les ressources naturelles et la biodiversité, notamment sur les aménagements d'entrées de domaines.

Des actions à dimensions variables selon le projet et les interlocuteurs

Sur trente-quatre actions définies en 2007, quinze sont aujourd'hui réalisées, engagées ou en cours. Une trentième a été identifiée sur le photovoltaïque. Les actions sont portées de façons différentes : certaines par l'animation charte (zonage communal), d'autres par les partenaires avec un appui de l'animation charte (guide pratique sur les bâtiments agricoles), des actions

interchartes (arbres remarquables). Il existe aussi des actions plus individuelles avec des projets portés par les vigneronnes qui sollicitent l'animation charte pour bénéficier d'un accompagnement et d'un conseil, que ce soit sur l'aménagement des entrées de domaine, des abords, le réaménagement du bâti pour de l'accueil au caveau ou la création de gîtes.

Les échelles d'intervention sont variables. Nous intervenons à la fois sur les parcelles et sur l'exploitation (actions de l'axe 1 ressources naturelles et biodiversité). Nous menons aussi des actions à l'échelle des communes et des intercommunalités, notamment pour le zonage des potentiels paysagers environnementaux. Enfin, d'autres actions sont menées à l'échelle de l'appellation, telles que la balade gastronomique Vignes Toquées.

La charte a été reconnue au niveau national : en 2009, elle a obtenu le prix René Renou et a adhéré au réseau international des paysages viticoles de la charte de Fontevraud.

En cinq ans, des échanges réguliers se sont mis en place avec d'autres vignobles jusqu'à créer un réseau informel de territoires, qui n'existait pas en 2007 et qui fonctionne bien aujourd'hui.

Des actions à venir en permanente évolution

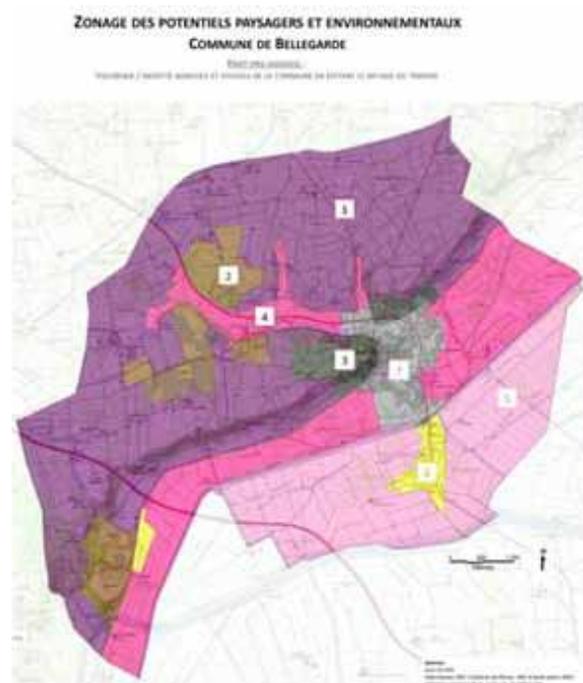
Une préparation du terrain sur des questions d'avenir

Hervé Durand

Au sein de notre appellation Costières de Nîmes, la majorité des vigneronnes connaît le travail réalisé. Avec la charte des Costières de Nîmes, les voies sur lesquelles nous sommes en train d'œuvrer sont celles que les vigneronnes rencontreront demain. Nous avons su créer, grâce à de l'intelligence et de la compréhension, des réseaux. La charte de Fontevraud est un bel exemple. Elle regroupe des appellations qui se retrouvent autour d'une même vision de la gestion paysagère, volontaire et concertée : Val de Loire, Côte de Beaune Méridionale, Château-Chalon, Brouilly/Côte de Brouilly, Costières de Nîmes ainsi que Lavaux en Suisse, connu pour la beauté de ses paysages. De nombreuses autres appellations souhaitent nous rejoindre. Une véritable philosophie reste à bâtir entre ces appellations.

Nous détenons le paysage viticole parce que nous sommes agriculteurs. Le mouvement que nous menons en Costières de Nîmes va s'amplifier. Les appellations se tourneront peu ou prou vers ces réflexions, les élus sont conscients que le paysage est un patrimoine, y compris pour le monde agricole.

Carte de zonage communal



PARTIE 1 PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

© Gilles Martin Raget



Une animation en évolution pour 2013/2014

Marina De Cecco

L'objectif est de poursuivre les actions pluriannuelles existantes et engagées, telles que le zonage ou le projet BioDiVine. Nous allons également reformuler le plan d'actions en concertation avec tous les partenaires car la charte et les projets du territoire ont évolué. Par exemple, Natura 2000 a aujourd'hui un document d'objectifs validé et une animation, le Pays Garrigues et Costières de Nîmes a entamé une démarche sur la structuration de l'offre touristique avec la fédération des partenaires touristiques.

Le maintien de la portée la charte au niveau national se traduira par la participation aux différents projets menés par les partenaires nationaux et le renfort des réseaux nationaux (charte de Fontevraud, réseau Mairie-conseils...).

Rester à l'écoute pour développer de nouvelles pistes

Hervé Durand

Nîmes Métropole porte deux autres chartes. Nous avons envie d'aller plus loin avec eux, et peut-être de retravailler un certain nombre d'axes organisationnels et pratiques. Des projets portés par une charte différente peuvent adopter une autre approche de réflexion, comme le travail sur les arbres remarquables.

Nous estimons que d'autres personnes nous rejoindront car le mouvement dans lequel nous nous trouvons prend de l'ampleur. C'est la raison pour laquelle nous aimerions être à l'écoute des autres pour bâtir avec eux des projets, nous diriger dans d'autres directions et cerner d'autres besoins.

Un regard extérieur sur la charte des Costières

Marc Esteben, chargé de mission Paysage, inspecteur des sites, Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Languedoc-Roussillon

À la Dreal, la charte des Costières de Nîmes nous paraît être un très bon exemple d'animation. Les conditions de réussite d'une telle entreprise sont, d'une part la volonté politique locale affirmée, et d'autre part l'animation de qualité. Elle a su toucher les trois cibles essentielles de cette démarche :

- ceux qui fabriquent le paysage : l'animation menée avec les agriculteurs sur l'évolution des pratiques culturales et sur l'élaboration de guides pratiques a permis d'assurer leur adhésion à la démarche. Ils représentent les premiers partenaires, des acteurs essentiels ;
- ceux qui organisent le paysage : de nombreux acteurs entrent en ligne de compte, dont des élus, qui élaborent le PLU et gèrent le paysage sur le territoire communal. Le travail effectué sur l'étude des potentiels environnementaux et paysagers de l'AOC Costières de Nîmes a pu parfois susciter l'évolution des zonages des PLU, notamment sur les interfaces urbaines et rurales. L'outil d'urbanisme apparaît capital pour crédibiliser la démarche et la faire entrer dans les faits ;
- le grand public : il « consomme » le paysage et est très demandeur. Avec le PASS découverte du vignoble, un chemin à travers le produit et le paysage permet que les personnes goûtent à ce territoire et s'approprient la dimension paysagère d'une autre manière.

Enfin, un partenariat technique et financier a été conduit avec l'État et les collectivités territoriales sur ce projet.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Un regard sur les chartes en Languedoc-Roussillon et une relance des plans de paysage

Des politiques paysagères de longue date sur les paysages exceptionnels ou courants

L'origine des chartes paysagères n'est pas aisée à situer précisément dans le temps. Une circulaire du ministère de l'Environnement datée de 1995 référence les outils réglementaires et contractuels à disposition : sites classés, plans et contrats de paysage... Les chartes seront réactivées par la Convention européenne du paysage de 2006, ratifiée par la France.

Comme y invite la Convention, elles visent un certain nombre d'objectifs concernant la qualité paysagère, mais aussi l'appropriation par le public de ces démarches et de ces préoccupations. Enfin, elles sont relancées actuellement par le ministère de l'Écologie.

Un bilan des chartes réalisées en Languedoc-Roussillon

On compte quatorze chartes en cours en Languedoc-Roussillon, pour la plupart soutenues par la Dreal. Comme il n'est pas évident d'intéresser les personnes au paysage, l'État a accompagné les initiateurs de ces démarches sur les territoires où elles sont engagées. Certaines chartes ont connu des évolutions plus ou moins heureuses, ce qui a conduit la Dreal à dresser un bilan.

Ce bilan montre un intérêt ancien, constant et durable des territoires pour les chartes paysagères, démarches basées sur le volontariat. Il met également en évidence l'importance de l'animation, souvent déficitaire. La charte paysagère est bien appropriée par les professionnels, sa valorisation dans les démarches d'élaboration des Scot et des PLU est fréquente même si elle n'est pas toujours aisée. Cependant, celle-ci doit être améliorée auprès du grand public et de l'ensemble des acteurs.

Enfin, le bilan démontre qu'il est important d'accompagner ces démarches originales sur les territoires en termes d'ingénierie technique et financière car elles sont fragiles au début. Si aucun accompagnement n'est assuré par la puissance publique ou les collectivités territoriales, elles auront peu de chances d'aboutir.

La charte paysagère, urbaine et architecturale du Salagou et de Mourèze

Une charte comme support pour apporter un conseil architectural

Jean-Christophe Marchal, architecte-conseil du site classé du Salagou et du cirque de Mourèze

Le site du Salagou et de Mourèze regroupe quatorze communes. C'est un territoire agricole, naturel et urbain. Il a été classé en 2003. La charte a débuté en 2007, elle a été achevée en 2009 et signée par les élus en 2010. Cette charte, réalisée par le CAUE de l'Hérault, a été construite sur la base d'un diagnostic des communes du site, du contexte paysager, urbain, son développement, son histoire retranscrivant sa trajectoire et son évolution jusqu'à ce jour. Ma mission se déroule principalement sur le terrain, avec une assistance auprès des communes et une interface entre les pétitionnaires, les demandeurs de projets privés ou publics, les institutions d'État, les communautés de communes et l'ensemble des personnes qui délivrent les autorisations de lotir ou de construire.

Une assistance aux projets privés et publics

Nous voyons une soixantaine de projets par an sur le site, avec différents maîtres d'ouvrage privés : des locaux nés sur ce site, qui y ont toujours vécu et ne voient pas toujours la qualité de leur paysage ; des personnes qui viennent de l'agglomération de Montpellier habitant dans ce site, avec une connaissance et une certaine culture du lieu ; et de plus en plus souvent des personnes extérieures au territoire qui s'implantent dans ce site remarquable.

Les élus me consultent sur leurs projets et futurs développements. La plupart des communes n'ont pas de PLU, trois d'entre elles ont une carte communale et les autres relèvent du RNU (Règlement national d'urbanisme). Il est complexe de guider les projets sans réglementation urbaine. La motivation des élus fait progressivement naître un besoin de plan local d'urbanisme, peut-être intercommunal. Toutes ces années ont été nécessaires aux élus pour prendre conscience de l'importance des règles évoquées dans la charte permettant de sauvegarder leur patrimoine urbain et de rester cohérent vis-à-vis de leur village et du paysage.

Des projets en meilleure adéquation avec le site

Il se dégage une mélodie très particulière du Salagou que l'on perçoit en observant les villages, le bâti ou l'ensemble des énergies que l'on ressent dans le site. En concevant sa maison, son hangar ou son extension, le projet valorisera le paysage si l'on pense « Salagou ». Il est donc essentiel de savoir de quelle manière aménager la parcelle, faire une avancée de toiture, poser un portail, une véranda ou une pergola. Nous guidons les porteurs de projet afin de trouver progressivement ce vocabulaire. La charte contient énormément d'éléments pour les y amener.

Il est évident qu'elle mérite d'évoluer : avec le temps, nous pouvons changer d'avis par rapport à ce que nous avions prescrit quelques années auparavant. Tout cela est issu d'un travail de rencontres sur site avec les demandeurs ou les élus.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Un cahier des charges, un accompagnement et un financement de l'État pour d'autres chartes

L'intérêt pour ces démarches et l'enjeu de l'animation, garante d'une bonne appropriation par l'ensemble des acteurs, impliquent de mieux encadrer le lancement de ces chartes. Pour ce faire, il a été demandé au paysagiste-conseil de la Dreal d'élaborer un cahier des charges susceptible d'organiser et de sécuriser les différentes étapes de la réalisation d'une charte paysagère : phase de sensibilisation et de motivation du maître d'ouvrage, réalisation de la charte avec par exemple des ateliers programmés pour mieux s'approprier ces démarches, communication, évaluation... Une application correcte de ce cahier des charges et le respect de chaque étape permettraient sans doute d'éviter certains blocages en cours de parcours.

Le financement de ces opérations par l'État est un sujet sensible aujourd'hui. Les priorités d'intervention de l'État restent à définir selon les moyens humains, techniques et financiers dont nous disposons. La Dreal donnera la priorité au financement des chartes qui prolongent les protections régaliennes, et poursuivra son appui technique.

D'autres acteurs au niveau départemental se repositionnent sur les champs environnementaux, tels que les DDTM (Directions départementales des territoires et de la mer) ou les CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement).

L'État relance une politique de plans de paysage

Aude Leday-Jacquet, adjointe à la chef du bureau des Paysages et de la publicité, ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie

À la suite de la conférence environnementale, une loi biodiversité a été annoncée et comportera un volet paysage. Les services techniques du ministère ont proposé à la ministre d'accompagner ce volet législatif par un volet opérationnel, nommé « plan de relance paysage ». Son premier axe concerne la notion de prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire ; le deuxième concerne la sensibilisation du grand public et des non-spécialistes au paysage. L'action phare du premier axe est le lancement d'un appel à projet pour l'élaboration de plans de paysage pilotes pour relancer la prise en compte du paysage dans les projets de territoires.

« Charte » et « plan de paysage » ne s'opposent pas : un plan de paysage devient une charte lorsqu'il y a signature et engagement des acteurs. L'appel à projet porté par le ministère ne s'arrêtera pas aux termes employés : nous soutiendrons

autant les chartes paysagères que les plans de paysage. Il s'agit de porter un projet de territoire avec l'ensemble des acteurs à l'échelle du paysage et notamment à celle de l'intercommunalité. Nous nous attacherons davantage aux enjeux du territoire et à la démarche entreprise qu'au périmètre institutionnel porteur.

La démarche vise à fixer des objectifs de qualité paysagère pour l'ensemble des territoires impliqués et aller vers l'opérationnel. Jusqu'à présent, le ministère et l'administration centrale étaient plutôt positionnés sur des actions de connaissance. Les atlas de paysage portés par le ministère pendant ces dix dernières années en sont un exemple : leur l'objectif était de couvrir l'ensemble du territoire national pour avoir une connaissance des paysages et des enjeux au niveau départemental. Aujourd'hui, le ministère souhaite apporter un apport méthodologique concernant les plans de paysage. Il ne remettra pas en cause la méthode existante, mais l'enrichira des problématiques actuelles, en lien avec la Convention européenne du paysage qui reprend de nombreux éléments portés par les collectivités. L'accent sera porté sur la mise en œuvre pérenne du plan de paysage, à travers un portage politique et technique, et via son animation sur le long terme.

Le ministère dispose d'une enveloppe de quatre cent mille euros pour accompagner vingt-cinq plans de paysage à l'échelle du territoire français, avec un relais des services déconcentrés permettant d'avoir un pilotage au plus proche des territoires et non au niveau national. Différentes fédérations ou associations nationales ont été associées telles que la fédération nationale des CAUE, la fédération des Parc naturels régionaux ou l'association des collectivités de France (AdCF). Cet appel à projets sera biennuel, avec une subvention de deux fois huit mille euros deux années de suite. La deuxième tranche de subvention sera axée sur l'importance de l'animation et sur le financement d'un chargé de mission.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

CHAPITRE 2 - Des pratiques agricoles qui intègrent la biodiversité, les paysages, l'environnement, les ressources

Une évolution constante des pratiques agricoles en Costières de Nîmes

Un terroir hérité de longue date

Fanny Boyer, vigneronne en Costières en Nîmes

Notre parcours est un cheminement environnemental et historique. Le domaine a été créé par les moines cisterciens de l'abbaye de Franquevaux au XIII^e siècle. En France, les moines cisterciens ont été les précurseurs en matière de détection de vignobles et de terroirs qualitatifs. Ils se sont installés à Franquevaux pour diverses raisons, notamment la situation géographique car le site domine les étangs de la petite Camargue. Nous sommes à dix mètres d'altitude, il est donc possible de trouver de l'eau sans trop d'effort. De plus, le terroir de galets roulés était propice à la culture de la vigne et de l'olive. Ils ont alors défriché les bois aux alentours et ont implanté la vigne. Aujourd'hui, environ dix hectares de bois ont été conservés, ce qui est important en termes de biodiversité sur le domaine.

Une montée en puissance des exigences environnementales

Mon frère et moi nous sommes installés dans les années 2000. Nos parents avaient réalisé un parcours important au niveau de la maîtrise du vignoble et de la qualité des vins. Nous devons donc perpétuer ces actions tout en laissant notre empreinte, une envie légitime lorsqu'on s'investit dans une nouvelle entreprise. En 2001, nous avons commencé sous l'impulsion des CTE (Contrats territoriaux d'exploitation) et sommes rentrés dans la charte Terra Vitis. Elle nous a permis de développer de nombreux aspects environnementaux et liés à la culture. Mon frère gère la partie culture ; pour ma part, je m'occupe de la partie vinification, commercialisation et administration.

La charte Terra Vitis nous a permis de mettre en place sur l'entreprise plus de cent vingt points du référentiel. Elle nous permet toujours de gérer les aspects amont et aval de l'exploitation, par exemple le traitement des déchets tels que les huiles de tracteurs, les pneus, les cartons ou les emballages.

En 2004, nous avons été qualifiés en agriculture raisonnée. Ce cheminement reprend les principaux référentiels de la charte Terra Vitis, auxquels d'autres sont ajoutés. Nous avons alors complètement stoppé l'emploi d'insecticides sur le domaine pour le traitement des vers de la grappe et avons commencé à utiliser les capsules de phéromone. Lorsque nous avons repris le domaine, il couvrait quarante hectares, aujourd'hui il s'étend sur cinquante hectares, une échelle propice à la gestion des capsules de phéromone.

En 2009, nous avons commencé la conversion à l'agriculture biologique, un passage complexe sur cinquante hectares. Nous nous sommes donné trois ans pour convertir tout le domaine. La totalité du millésime 2012 est en conversion ou en agriculture biologique.

Grâce à l'agriculture biologique, nous avons réduit nos intrants phytosanitaires. Les désherbants et les insecticides avaient déjà été stoppés depuis 2007. Progressivement, nous nous sommes orientés vers l'enherbement, qui représente aujourd'hui un rang de vignes sur deux. Le rang travaillé mécaniquement nous permet d'avoir plus d'intrants au niveau de la pluviométrie, avec moins de ruissellement ; le rang enherbé aide à avoir un terrain plus favorable pour rentrer avec le tracteur et pour s'occuper de nos vignes en cas de fortes intempéries.

Une attention croissante à l'accueil et au paysage

En 2008, nous avons participé au balisage de l'axe paysager Générac/Franquevaux en pierre du pont du Gard, qui passe sur notre domaine.

En 2010, nous avons participé à une action menée par le conseil général du Gard, « Une entreprise, un arbre ». Nous avons planté des arbres sur notre domaine, en plus de la douzaine d'hectares de bois. La même année, nous avons ouvert un gîte sur le domaine.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Un travail sur la biodiversité et les bois

En 2011 et 2012, nous avons participé au projet LIFE BioDiVine, notamment sur le volet mesure des arthropodes et comptage des oiseaux. Il est très enrichissant de savoir ce qu'il y a précisément sur notre domaine et de voir ce que nous pouvons apporter en tant que vigneron. Nous avons disposé des piègeages sur tout le domaine, sur la lisière des bois, les jachères et les vignes. Ce projet nous a particulièrement intéressés car nous avons pu constater une évolution quantitative au niveau du domaine.

Par ailleurs, nous avons participé à des reboisements de parcelles, à des créations de haies composites et de couvert végétal sur les jachères. Les bois ont un aspect très important sur les domaines. Nous pourrions avoir douze hectares de terres cultivées supplémentaires, mais nous préférons avoir cette surface en bois.

Nous en retirons trois bénéfiques principaux : en appliquant tous ces principes (qui représentent un travail considérable), on se sent mieux en tant que vigneron ; il est possible de tenir un discours vis-à-vis de nos consommateurs ; une valeur ajoutée importante apparaît en termes paysager et touristique. La communication et la commercialisation constituent des aspects essentiels.

Un investissement important en termes de temps pour faire vivre les chartes

Beaucoup de personnes travaillent pour que les chartes et les projets puissent aboutir. En tant que viticulteurs, la contrainte administrative est la plus importante : nous devons fournir un travail considérable pour établir et appliquer ces chartes. De nombreux agriculteurs se déplacent pour assister aux premières réunions présentant les projets, et certains s'en retirent à cause de ces contraintes administratives. Pour prétendre à des aides sur des projets issus de ces chartes ou pour rentrer dans un dossier, nous devons consacrer y un temps très important. Ces points ne devraient-ils pas être pris en compte en amont ?

Le projet BioDiVine

Maarten Van Helden, Bordeaux sciences agro, Institut des sciences de la vigne et du vin

Nous tentons d'atteindre les objectifs les plus efficaces possibles en agissant sur les paysages et en menant une animation auprès des vignerons. La clé du succès réside dans le fait de trouver les synergies et les interventions qui sont utiles pour le vigneron et pour la biodiversité. Le vigneron doit comprendre l'utilité des actions menées pour son environnement. Il doit d'abord connaître et gérer ce qu'apporte son environnement sur ses cultures.

Dans le projet BioDiVine, le volet paysage est bien exprimé. Cependant, j'ai très peu entendu parler des mesures scientifiques et des résultats portant sur les plantes, les mammifères, les oiseaux. Il serait intéressant de connaître leur évolution. Une fois les actions réalisées, il serait par exemple pertinent d'analyser la mise en place des enherbements représentant un plus pour la biodiversité, ce qui demande un travail supplémentaire. L'animation est un point clef dans cette démarche. L'objectif est d'obtenir un résultat concret sur la biodiversité, c'est donc un point qu'il faut mesurer, et cela implique d'y passer du temps. Les visions naturalistes sont utiles, mais ce ne sont pas elles qui doivent imposer aux vignerons les changements de pratiques.

////////////////////////////////////
*Sensibilisation à la
biodiversité sur le terrain*
© Territoires & Paysages



PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Viticulture et biodiversité : la démarche partenariale des Côtes de Thongue

Une nécessaire appropriation du terme biodiversité

Charles Duby, vigneron, délégué du syndicat IGP (Indication géographique protégée) Côtes de Thongue pour le projet biodiversité

Les Côtes de Thongue s'étendent sur vingt et une communes et se situent au nord du Cap d'Agde, au sud de Faugères entre Béziers et Pézenas, dans l'Hérault. « Biodiversité » est un terme nouveau dans un monde de tradition viticole et compris de diverses façons. Les pêcheurs étaient plutôt concernés par la faune aquatique, les chasseurs portaient un autre regard sur la biodiversité, la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) envisageait davantage l'aspect lié aux oiseaux et aux habitats. Différentes définitions ont été émises mais le vigneron ne s'y retrouvait pas vraiment. C'est la raison pour laquelle nous avons commencé en 2008 une enquête sur la gestion des abords de parcelles auprès de viticulteurs adhérents du syndicat.

Nous avons demandé à des élèves ingénieurs agronomes, dans le cadre des PEI (Projets d'élèves ingénieurs), de réaliser une étude sur le territoire des Côtes de Thongue afin de savoir qui était intéressé par cette thématique biodiversité, et quels enjeux ou quelles actions pourraient l'intégrer. Cette sensibilisation a réuni une trentaine de vignerons motivés. Des éléments étaient déjà identifiés tels que les arbres isolés, les haies ou les fossés.

Une série d'animations, de formations et d'autodiagnostic avec les vignerons

En 2009, nous avons demandé au Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR) de réaliser un diagnostic sur l'aire d'appellation. L'intérêt majeur était de bien connaître tout le secteur en termes de biodiversité et de prendre en compte les différents éléments du paysage, avec des zones vallonnées et des plaines, des territoires aux enjeux parfois contradictoires.

Le diagnostic a été rendu en 2010. Afin de l'utiliser correctement, nous avons mené des animations avec le CEN pour sensibiliser un maximum de vignerons sur les thématiques découvertes au cours du diagnostic, notamment les enjeux faune et flore. Ces animations visaient à trouver des solutions de bonne gestion de cette faune et de cette flore. Des séquences de formation ont donc eu lieu sur l'ensemble de l'appellation.

À la fin de l'année 2011, nous avons décidé d'aller plus loin dans cette approche et de travailler sur ce que le vigneron était capable de réaliser au niveau de son exploitation pour prendre conscience de la biodiversité et pour apporter des solutions de gestion. Nous avons donc démarré un travail d'autodiagnostic de la biodiversité au niveau de l'exploitation, réalisé par le vigneron. Il était indispensable d'appliquer une méthode adaptée, simple et efficace.

Diagnostiques d'exploitations viticoles sur la biodiversité
© Fédération héraultaise IGP 34



PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Des actions sur les parcelles et sur les politiques plus globales

Le volet agro-écologique impliquant un meilleur stockage de l'eau, la protection contre l'érosion et la limitation des flux d'intrant faisaient partie des points abordés avec le conservatoire. Nous avons aussi travaillé sur les abris d'auxiliaires afin de protéger la faune et les pollinisateurs.

Nous souhaitons également valoriser l'image de l'appellation Côtes de Thongue et de l'ensemble des IGP (Indications géographiques protégées). Enfin, nous voulions être force de proposition pour la nouvelle PAC (Politique agricole commune) et la certification HVE (Haute valeur environnementale). Étant situés dans un bassin versant de la Thongue et de la Lergue, des affluents de l'Hérault, nous souhaitons intégrer dans ce projet tout ce qui touche à la qualité de l'eau et à la conservation de la biodiversité sur les abords de rivière.

Une évolution des pratiques agricoles réaliste et intégrant la biodiversité

Carole Sainglas, Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR)

Les objectifs de l'autodiagnostic biodiversité visent à évaluer l'état de conservation des milieux semi-naturels de l'exploitation sur les abords de parcelles, la parcelle en elle-même n'est pas concernée.

À la suite des diagnostics mis en place pour les MAE (Mesures agro-environnementales) en zone Natura 2000, nous avons identifié à l'aide de grilles le nombre d'infrastructures agro-écologiques (haies, bandes enherbées, fossés, mares, etc.) et avons évalué leur quantité et leur qualité. Le CEN a ensuite proposé aux viticulteurs des mesures de gestion à la fois favorables pour la biodiversité et pour leur exploitation. Ces pratiques doivent être techniquement et économiquement réalisables, le but n'étant pas de pénaliser les viticulteurs qui mettent en place cette démarche volontaire. Ainsi, nous sommes en mesure d'échanger avec eux sur des sujets tels que les pratiques professionnelles, la qualité de l'eau, la plantation ou les essences qu'il est nécessaire de planter.

L'intérêt de cet autodiagnostic est que le viticulteur devient le principal acteur ; tous les cinq ans, il peut le réaliser une deuxième, puis une troisième fois afin de constater l'évolution de l'état de conservation de ses abords de parcelles à la suite de la mise en place de changements de pratiques.

Une méthodologie facilement reproductible, menée par le viticulteur

La méthode a été développée pour que les viticulteurs puissent la mettre en application eux-mêmes sur leur exploitation. Elle est facilement reproductible. Une journée de formation est nécessaire pour l'autodiagnostic, en salle et sur le terrain, avec un groupe de quinze personnes. Puis, le viticulteur réalise lui-même son diagnostic sur son exploitation. Il bénéficie d'une demi-journée d'accompagnement avec une personne du conservatoire pour vérifier si l'outil est correctement mis en place ou si des difficultés apparaissent, ce qui peut être le cas avec certaines infrastructures agro-écologiques. Une demi-journée de formation à l'outil cartographique a été développée spécialement pour cette méthode.

En effet, le viticulteur trace ses parcelles et toutes les infrastructures agro-écologiques qu'il a recensées sur son exploitation en incluant leur type et leur état de conservation.

Un autodiagnostic partagé avec les autres acteurs

Charles Duby

Quand un vigneron s'investit dans cette démarche volontaire, on lui demande d'évaluer toutes ses infrastructures agro-écologiques. Il part donc dans ses parcelles de vigne ou ses friches, armé d'une fiche « haies naturelles », « bandes enherbées » ou « fossés ». Pour chaque type, il devra évaluer la structure, la composition et la dégradation. Tous ces éléments sont notés sur un cahier et reportés ensuite sur l'outil cartographie en extranet. Les autres adhérents et le CEN peuvent ainsi consulter toutes les données enregistrées. Nous disposons de fait d'une vue globale des éléments existants à un moment donné, à partir de l'année 0.

Des préconisations de gestion proposées au viticulteur

Carole Sainglas

Le CEN récupère les données pour rendre au viticulteur un diagnostic biodiversité intégrant un récapitulatif du taux d'infrastructures agro-écologiques sur son exploitation, avec des observations particulières sur la cave. Le groupe pilote comportait quatorze viticulteurs, regroupant à la fois des caves coopératives et des caves particulières, des personnes oeuvrant en agriculture biologique, d'autres en Terra Vitis, en agriculture raisonnée ou des personnes en agriculture conventionnelle.

Sur la cartographie, l'exploitation et les lieux semi-naturels sont retracés avec leur état de conservation.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Ces éléments permettent au viticulteur d'obtenir une vue d'ensemble de son exploitation et de l'état de conservation de ses abords de parcelles. Le bilan mentionne les enjeux écologiques de l'exploitation à la suite du diagnostic du territoire, avec des préconisations de gestion proposées par le CEN aux viticulteurs. Il s'agit d'une démarche volontaire, rien n'est obligatoire. Le viticulteur est donc libre de ne pas les appliquer s'il le souhaite. Néanmoins, les personnes souhaitant mettre en place le diagnostic sont motivées et appliquent les recommandations.

Les préconisations émises par le CEN sont les suivantes :

- poursuite de la gestion actuelle si les habitats sont en bon état de conservation (dans le meilleur des cas, ce qui se retrouve souvent) ;
- proposition d'une adaptation de la gestion n'entraînant pas de coûts supplémentaires telle que le décalage d'une bande de tonte (un coût supplémentaire peut cependant être engendré, par exemple pour le curage de fossé par petits tronçons) ;
- possibilité de mise en place d'aménagements, en restauration ou en création ; le conseil général a souhaité appuyer fortement cette action et a, cette année, accompagné les viticulteurs du groupe pilote en finançant 60% des aménagements.

Ainsi, sur les Côtes de Thongue, mille deux cents objets cartographiques ont été inventoriés en 2012 :

- 64 hectares d'infrastructures agro-écologiques surfaciques (friches, mares, pelouses...)
- 96 kilomètres de fossés, bandes enherbées, haies.

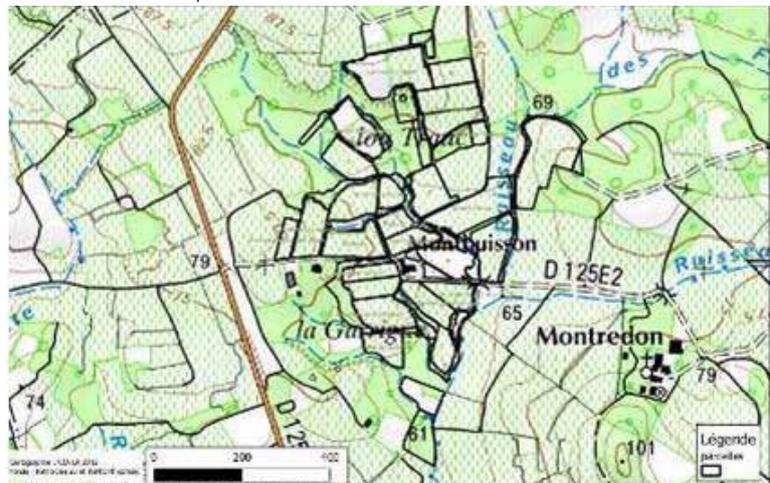
Des actions au service de la biodiversité et des agriculteurs

Un plan d'actions a été mis en place à la suite de cet autodiagnostic et un changement de pratiques s'est amorcé. Concernant les aménagements, quarante-cinq arbres isolés et trois mille trois cents mètres de haies réparties sur les différentes exploitations vont être plantés et trois hectares de milieux embroussaillés seront rouverts. Sur ces actions, nous bénéficions de l'appui du conseil général de l'Hérault qui a financé une partie de la formation à l'autodiagnostic.

Pour 2013, nous prévoyons un recalibrage des plessés, la création de mares, des semis de bandes enherbées, la reconstruction de murets sur certaines exploitations, la création d'aires de lavage et de remplissage en partenariat avec le syndicat mixte du Bassin Fleuve Hérault, l'achat de matériel et la formation, un soutien aux pratiques raisonnées ou la possibilité d'une création d'une Cuma (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) biodiversité. Nous constatons un réel engouement

Diagnostiqueur sur une exploitation
© Fédération héraultaise IGP 34

Parcelle de l'exploitation



Les milieux semi-naturels



L'état de conservation des milieux semi-naturels



PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

pour cet autodiagnostic et pour ce projet. L'Agence de l'eau, qui en a pris connaissance, a souhaité accompagner les viticulteurs du territoire des Côtes de Thongue et de tout le département de l'Hérault en finançant la formation à l'autodiagnostic et certains aménagements en lien avec la qualité de l'eau et les milieux aquatiques.

Une expérimentation qui s'étend à d'autres territoires

Pour 2013, la Fédération héraultaise des IGP a souhaité étendre le projet biodiversité Côtes de

Thongue à tout le département. Nous prévoyons ainsi de constituer cinq groupes de quinze viticulteurs, quatre groupes avec l'IGP et un groupe en partenariat avec l'AOC Languedoc sur le territoire de Saint-Saturnin.

Le suivi du plan d'actions sur les Côtes de Thongue se poursuit, incluant la mise en place d'aménagements ou l'animation territoriale.

L'engagement volontaire des vigneron est déterminant, ils sont force de proposition. Les institutions sont intéressées car la motivation des viticulteurs est un moteur incontournable. À ce jour, soixante-quinze viticulteurs du département souhaitent intégrer cette démarche.

Une charte en viticulture raisonnée et environnementale à Beaumes-de-Venise

Des politiques paysagères de longue date sur les paysages exceptionnels ou courants

Claude Chabran, président de la Cave Balma Venitia à Beaumes-de-Venise (Vaucluse)

La charte Vivre est la charte des vigneron investis en viticulture raisonnée et environnementale. Cette charte a été mise en place en 1998, avec des retours importants en termes d'expériences. Son objectif consiste à protéger les paysages, l'environnement et les ressources. Elle porte également sur les exploitations et sur la cave, notamment en matière d'économie d'eau ou de recyclage des déchets. Aujourd'hui, 98% des déchets sont recyclés et en l'espace de huit ans, nous avons divisé par deux notre consommation d'eau.

Cette démarche collective est volontaire, c'est une démarche d'entreprise. La cave coopérative Balma Venitia représente une large majorité de l'appellation, tant en production qu'en surface, soit environ mille deux cents hectares et cent cinquante vigneron, qui ont tous signé la charte Vivre en 1998. À l'époque, nous avions mis en place un service technique et environnement qui accompagnait les vigneron pour appliquer cette charte au travers de diagnostics ou de suivis permanents et annuels de

toutes les exploitations. Une commission technique a été créée pour faire vivre la charte. Elle se réunit quatre fois par an et permet de faire évoluer la charte en fonction des nouveaux objectifs et de la réglementation.

Un partage avec le public et une exigence toujours croissante

Une véritable dynamique a été créée. Trois fois par an, nous recevons des personnes qui viennent marcher dans les sites des exploitations. Elles sont accompagnées par les vigneron, qui réitèrent l'opération chaque année depuis 2002. Ils sont fiers de faire partager leur expérience, la diversité de leurs paysages et leur politique de protection de ces paysages.

La protection n'est toutefois pas l'unique entrée, nous travaillons également sur l'amélioration. Dans le bassin versant de la Salette, rivière traversant le village de Beaumes-de-Venise, nous recensons dix-huit types de résidus provenant de l'agriculture en 2001 ; en 2006, nous en avons trouvé huit.

© C. Refalo



PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Ainsi, nous nous situons dans les objectifs de la Directive Eau pour 2015, sur la protection et l'amélioration.

Parallèlement à la charte, la cave et l'ensemble des exploitations sont certifiés ISO 14001 depuis 2003. L'ensemble des vignerons est en agriculture raisonnée, certains d'entre eux sont passés à l'agriculture biologique. Depuis novembre 2012, deux exploitations sont HVE niveau 3 (exploitation de haute valeur environnementale avec faible utilisation d'intrants et qui donne une place importante à la nature, certification la plus exigeante). Il y en a une dizaine en France.

Une attention à l'environnement et aux paysages devenue naturelle pour les viticulteurs

Les vigneron adhèrent tous à l'esprit d'entreprise de la charte. En 2004, ils ont demandé à ce que seules les parcelles cultivées soient classées dans le cadre de l'appellation « Cru rouge Beaumes-de-Venise ». Les bosquets ou les petits bois au milieu des zones cultivées ont été classés hors zone d'appellation. Cette volonté forte des vignerons permet de protéger leur paysage, qui est leur fonds de commerce.

Nous sommes arrivés à un point où agriculture et environnement ne sont plus antagonistes. Les vignerons travaillent aujourd'hui en ayant à l'esprit que ce qu'ils font, c'est pour eux qu'ils le font. L'idée de protection est intégrée dans leur pratique.

La dimension environnementale dans les productions selon les filières et les labels

Jacques Gautier, inspecteur national Inao (Institut national des appellations d'origine)

L'Inao s'est toujours intéressé aux sujets de société, comme l'environnement ou le développement durable. Les pouvoirs publics ont élargi les missions de l'Inao pour lui confier en 2002 la gestion des IGP (Indications géographiques protégées), et en 2007 la gestion des Labels Rouges et de l'agriculture biologique.

L'organisation de l'Inao s'appuie sur les différentes filières, avec quatre structures professionnelles décisionnelles dénommées comités nationaux : le comité national des AOC viticoles, celui des appellations d'origine protégées non viticoles, celui des IGP viticoles et celui regroupant les IGP et Labels Rouges non viticoles. Chaque comité national est en relation avec les différentes ODG (Organisme de défense et de gestion), qui ont un rôle-clé dans l'élaboration du cahier des charges de leur signe.

La protection des différents signes de qualité et d'origine est une mission essentielle de l'Inao, notamment contre les usurpations qui peuvent exister dans différents pays du monde. La mission de protection concerne aussi la protection des aires géographiques des AOC, des IGP et des terroirs uniques qu'elles détiennent. Cette protection se révèle souvent essentielle par rapport à des projets d'urbanisme ou certains grands projets collectifs (ligne TGV, autoroute...) qui remettent en cause l'intégrité du terroir d'une AOC.

Ces terroirs uniques doivent aussi être préservés par des techniques de production adaptées. L'Inao est persuadé que les producteurs appliquent régulièrement des pratiques respectueuses de l'environnement et du développement durable, sans toutefois y faire nécessairement référence et le dire clairement.

Depuis 1998 et le début des années 2000, l'institut a travaillé sur le dossier « Terroir et environnement » appliqué au secteur des appellations d'origine contrôlée, et notamment les AOC viticoles. Un recensement des démarches existantes au niveau environnemental est mené auprès des ODG et des autres acteurs de la filière (interprofessions viticoles notamment). Les actions présentées précédemment sur Beaumes-de-Venise ou les Côtes de Thongue en sont des exemples. Un travail de concertation est également mené avec l'IFV et les institutions techniques des autres filières travaillant sur ce sujet. L'objectif est d'abord de recenser l'ensemble des réflexions existantes pour établir un référentiel qui sera mis à disposition des différents ODG. Ceux-ci devront travailler ensuite sur les pratiques environnementales qu'ils souhaitent voir intégrées dans les règles de production de leurs appellations. Les connaissances techniques évoluent régulièrement grâce aux travaux de BioDivine ou de l'IFV, par exemple sur le rôle des différents auxiliaires présents dans le paysage ou dans les bandes boisées.

Une notion de terroir vitivinicole bien définie

La notion de terroir est largement utilisée, notamment au travers de la communication sur les produits. Il était important d'avoir une définition officielle permettant une meilleure protection des terroirs vitivinicoles. Avec l'Inra, l'Inao a participé très largement aux travaux qui ont permis l'acceptation en 2010 par l'OIV (Organisation internationale de la vigne et du vin) de la définition du terroir vitivinicole: « Le terroir viticole est un concept qui se réfère à un espace sur lequel se développe un savoir-faire collectif des interactions entre un milieu physique et biologique identifiable et les pratiques vitivinicoles appliquées, qui confèrent des caractéristiques distinctives aux produits originaires de cet espace. Le terroir inclut des caractéristiques spécifiques du sol, de la topographie, du climat, du paysage et de la biodiversité ». Cinq ans de négociation ont été nécessaires pour que cette définition soit avalisée par l'ensemble des autres pays membres de l'OIV.

De la même façon, l'Inao participe aux travaux actuellement en cours à l'OIV concernant la définition de vitiviniculture « durable ».

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

CHAPITRE 3 - Le foncier agricole vu sous l'angle du paysage

Une connaissance fine du foncier pour conforter l'agriculture en Vaunage

Un territoire sous pression, sans périmètre administratif cohérent

Vincent Allier

La Vaunage est une plaine située entre Nîmes et Montpellier, traversée par une route départementale à très fort trafic qui relie tout l'ouest du bassin nîmois au centre-ville. L'ensemble de ces éléments génère des activités, du transport, des commerces et de l'habitat. L'enjeu est véritablement à l'échelle intercommunale.

L'entité paysagère de la Vaunage, répertoriée au titre de l'atlas de la Dreal, est composée de neuf communes adhérentes. Elle est éclatée au niveau administratif et territorial : deux circonscriptions, deux cantons, deux communautés de communes et une communauté d'agglomération, deux pays. Cette spécificité a représenté une difficulté dès le début.

La charte que les élus de la Vaunage avaient décidé de créer ne pouvait pas être portée par une collectivité puisqu'aucune d'entre elles ne couvrait l'ensemble du territoire. Nous avons donc contourné le problème administratif en créant une association de communes, chargée d'établir la charte paysagère et environnementale de la Vaunage.

Une charte pour soutenir et développer l'agriculture

Le territoire, soumis à une pression foncière importante et à un fort trafic, subit également les conséquences de la crise viticole. Il y a quelques années, 80% à 90% du territoire était viticole. Depuis, le foncier bâti a été transformé, les fermes agricoles sont progressivement devenues des bâtiments d'habitation.

Le coût élevé du foncier et le manque de bâtiments complexifient les projets des agriculteurs et le développement agricole. Les élus ont voulu résoudre ces problèmes à travers la charte.

Une approche paysagère sous-jacente

Cette approche n'est pas paysagère en tant que telle, mais le paysage est une base et un fondement de notre réflexion. En préalable à la naissance de la charte paysagère et environnementale de la Vaunage, nous avons affirmé que la qualité paysagère contribuait à la qualité des vins. Ainsi, il s'agissait de savoir comment maintenir cette qualité paysagère, et la réponse passe par le maintien de l'activité agricole.

La charte de la Vaunage comporte plusieurs axes. Le premier vise à conforter le cœur agricole et comprend six actions :

- pérenniser les espaces agricoles ;
- développer des projets agricoles locaux ;
- mettre en valeur le Rhône, un affluent du Vistre qui traverse la plaine ;
- mettre en valeur le petit patrimoine rural ;
- favoriser l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ;
- maîtriser l'implantation des nouveaux bâtiments agricoles.

Agriculteurs et propriétaires mobilisés pour dresser un état des lieux du foncier

La base de cette action a été de comprendre de quelle manière se compose le foncier. Nous avons une mosaïque très importante, avec des parcelles qui font presque toutes moins d'un hectare. Ce morcellement induit progressivement une perte de la notion de propriété. Certaines personnes sont propriétaires de parcelles sur la Vaunage et ne le savent pas. Des agriculteurs souhaiteraient s'installer mais la démarche est complexe car il est nécessaire de se renseigner au bureau cadastral et de contacter le propriétaire pour savoir s'il est vendeur ou pas. Nous avons donc décidé d'intervenir en amont et de préparer le travail des agriculteurs.

Un étudiant a mis en place une base de données sur le foncier servant à la fois aux agriculteurs en place et aux propriétaires fonciers, pour qu'il y ait une dynamisation. L'objectif était de savoir si le

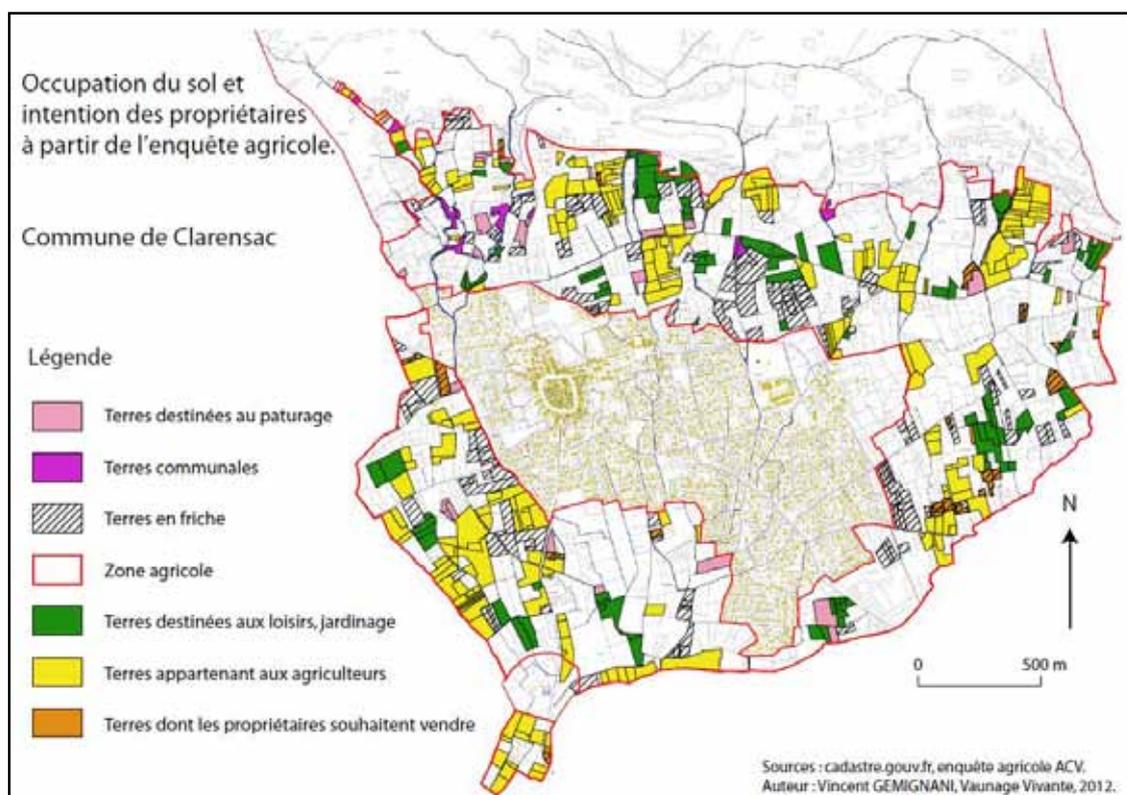
PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

propriétaire souhaitait vendre, louer, conserver sa terre, la mettre en culture ou s'il ne savait pas. L'étudiant a effectué une double enquête auprès des propriétaires et des agriculteurs. Malheureusement, il a manqué de temps et n'a pas pu se rendre dans toutes les communes de la Vauvage. Il en a exploré quatre, soit la moitié. Les résultats commencent à être probants. 45 % des agriculteurs et 22% des propriétaires ont répondu. Ainsi, nous disposons d'une première vision.

Nous souhaitons étendre cette base de données à l'ensemble du territoire pour mettre les informations à disposition des agriculteurs qui souhaitent s'agrandir et des personnes ayant un projet.

Sur la commune de Clarensac, les parcelles colorées sont celles pour lesquelles les propriétaires ont répondu. Les terres qui appartiennent à des agriculteurs d'exploitation sont en jaune, les terres communales sont en violet, les terres destinées aux pâturages, les terres en friches et celles que les propriétaires souhaitent vendre sont en rose. Les zones en blanc sont les parcelles des propriétaires n'ayant pas répondu.

© Association des communes de la Vauvage



Un respect des connaissances des agriculteurs

La cartographie n'est pas mise en parallèle avec la qualité des terres et le type de culture pouvant s'y développer ou non. Nous avons évoqué cet aspect au départ, mais les agriculteurs locaux avec qui nous avons travaillé nous ont dit qu'il n'était pas utile de le prendre en compte. Ils ont la connaissance du foncier sur le terrain et savent ce qu'ils peuvent y mettre si un projet est lancé. En cas de nouveau projet, ils seront présents pour aider et conseiller le porteur de projet.

Par exemple, l'enjeu de l'eau brute (ressource en eau avant tout traitement pour la rendre potable) est fort sur la plaine de la Vauvage, avec un maillage du canal du Rhône qui n'irrigue pas toutes les terres. Celles qui sont irriguées ont donc plus de valeur dès le départ. Ces éléments sont connus du monde agricole et nous n'avons pas eu besoin de les intégrer à la carte.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Nous n'avons pas encore mis en contact les porteurs de projets et les différents propriétaires. Sur certaines communes, une série de parcelles est en marron, ce qui signifie que les propriétaires souhaitent vendre. L'animateur devrait prendre contact avec les propriétaires des parcelles en jaune (appartenant aux agriculteurs) pour les mettre en relation. Elles sont mitoyennes, mais il n'est pas certain que le propriétaire à côté soit au fait que les propriétaires aient décidé de vendre.

© Association des communes de la Vauvage

| | |
|---|--------------------|
|  | souhaite vendre |
|  | prêt à louer |
|  | souhaite conserver |
|  | ne sais pas |
|  | en culture |

Une pérennisation de l'action indispensable

Nous devons maintenant faire vivre cette base de données. La pérennisation de cette action est une vraie problématique et pose la question de la vie d'une charte et de son financement.

Nous avons sollicité un étudiant pour démarrer ce travail, nous en solliciterons un autre pour le terminer. Nous devons disposer d'une personne qui puisse suivre cette base de données et la faire vivre. Le contact avec les viticulteurs locaux est essentiel. Si nous souhaitons véritablement mettre en œuvre ce projet, il sera nécessaire de travailler et de coopérer avec le monde agricole, pour que les agriculteurs ne soient pas seuls pour monter leur projet.

Une rencontre entre les élus et les agriculteurs

Au début, les agriculteurs étaient méfiants, estimant que les élus n'avaient pas à leur apprendre leur métier. Un long travail d'échanges a été indispensable pour instaurer une confiance entre nous. Ce partenariat est désormais en train de se concrétiser, il concerne également les autres actions de la charte.

Des incidences sur les documents d'urbanisme

Au départ, l'enquête ne cherchait pas à avoir un impact particulier sur les documents d'urbanisme, elle visait à dynamiser l'espace agricole dont nous disposons.



La commune de Saint-Côme-et-Maruéjols est la seule à voir un PLU approuvé sur la Vauvage, toutes les autres sont en procédure d'élaboration de PLU à des stades divers. Dans le cadre de l'enquête, les élus sont directement interpellés car ils se rendent compte qu'il est possible d'agir sur des zones agricoles protégées ou d'intervenir au travers des documents d'urbanisme.

Paysages de la Vauvage
© Association des communes de la Vauvage



PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Une protection du foncier et des projets agricoles paysagers grâce à la charte des Costières de Nîmes

Les agriculteurs, des partenaires incontournables déjà très sollicités

Michel Gassier, vigneron en Costières de Nîmes

Les agriculteurs sont les principaux intervenants dans la gestion du foncier rural. Pour qu'un projet ayant trait au foncier rural ait une chance d'aboutir, il est nécessaire de les mobiliser, les motiver et de les animer.

Lorsque le projet de charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes a démarré il y a sept ans, je me suis interrogé. Les fins de mois sont délicates pour un viticulteur, et notre pratique est déjà complexe sur les sols, les vignes, les vinifications, la commercialisation, la gestion de l'entreprise, le marketing, etc. Nous craignons que davantage de contraintes viennent s'ajouter à celles déjà existantes.

Ce fut la première étape.

Une protection possible du foncier agricole grâce à la charte

Par la suite, le volet politique de la charte paysagère est apparu, je le nomme volet défensif. Le foncier dans la zone Costières est déjà abîmé par l'urbanisation, en comparaison avec d'autres sites viticoles exceptionnels. Grâce à la charte, il était possible d'être un interlocuteur vis-à-vis des pouvoirs publics afin que le développement se fasse en concertation. J'ai alors trouvé un intérêt à cette démarche.

Je m'y suis davantage intéressé et je me suis aperçu que le mot « paysager » était mis en exergue. Étant agriculteur, mon métier est de faire pousser les plantes et de m'en occuper, je me suis donc retrouvé dans un terrain plus connu, qui me parlait davantage.

Le paysage pour guider les projets agricoles

J'ai compris que la charte pouvait présenter un volet offensif, susceptible d'attirer les agriculteurs dans le projet. Comment transforme-t-on notre environnement en un espace attractif pour qu'il nous aide à valoriser et à commercialiser nos produits ? J'ai donc tenté d'entreprendre des actions.

Certains secteurs de l'appellation demeurent préservés, avec des zones de bocages et des vignes, mais nous avons aussi des secteurs plus fragilisés avec des vignes côtoyant des jachères plus ou moins sauvages avec des baignoires comme abreuvoir à chevaux... Aujourd'hui, le

foncier agricole n'est plus rare pour un agriculteur, sauf aux abords des villes. Lorsque j'étais enfant, le moindre carré de terrain était planté et il était très compliqué de trouver des hectares agricoles, ce qui n'est plus le cas de nos jours. La manière d'envisager la gestion de son propre foncier change d'objectifs. Par ailleurs, la viticulture a besoin de droits à produire, bien plus complexes à obtenir que des surfaces.

Il m'a alors semblé important d'effectuer une présélection des terroirs les plus favorables dans nos terres plutôt que planter tous les mètres carrés à notre disposition, comme nous le faisons habituellement. Nous pouvons prévoir des espaces verts ou des prairies dans les terroirs les moins favorables pour la biodiversité et pour avoir une belle exploitation.

Paysagiste et agriculteur, deux métiers complémentaires

Je me suis aperçu que ce métier était différent : paysager une propriété ou un ensemble est différent que de planter des vignes, faire pousser des céréales ou faire du foin. Quelles espèces ? Quelles densités ? Quels sont les éléments cohérents vis-à-vis de la biodiversité ou d'une signature sur l'appellation ?... Autant de questions auxquelles il est très complexe de répondre lorsque l'on démarre de zéro.

Dans une conjoncture difficile financièrement parlant, il s'agit d'un investissement non productif

////////////////////////////////////
*Journée d'échange en Costières de Nîmes
avec d'autres vignobles
© Territoires & Paysages*



PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

important. Des aides existent, mais c'est un parcours du combattant incompatible avec le temps disponible d'un chef d'exploitation dont le métier premier est de produire du vin et de le vendre. Je suis aujourd'hui complètement persuadé de l'intérêt d'une telle démarche, mais mes initiatives sont extrêmement limitées car je n'ai pas les connaissances nécessaires ni le temps ou les moyens. Cependant, si nous souhaitons que le paysage des Costières soit différent dans dix ou quinze ans, nous devons développer davantage d'efforts et de moyens.

Un paysagiste devrait intégrer la charte. Il pourrait intervenir et nous aider à planifier nos projets paysagers. Dans un deuxième temps, il serait essentiel de former un administratif rompu au parcours complexe des dossiers de subventions. Il pourrait nous accompagner dans le montage, ce qui nous permettrait de ne pas y perdre trop de temps. Les idées ne sont bonnes que lorsqu'elles sont mises en œuvre.

Des appuis ponctuels pour les collectivités et les privés

Jean-Pierre Segonds, directeur, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard (DDTM)

Le ministère met à la disposition de chaque

département un paysagiste-conseil en vacation. Il n'intervient pas sur les projets individuels, mais par exemple, sur des études paysagères à l'échelle communale, sur des initiatives d'élus. Il peut apporter un conseil en amont. Il ne va pas faire de la maîtrise d'œuvre ou de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, mais peut assister, conseiller, accompagner sur le terrain.

Pour les projets des particuliers, il existe le CAUE, partenaire pouvant conseiller au cas par cas sur chaque projet individuel.

Le paysage peut-il remplacer la rente foncière ?

Michel Gassier

Lorsque des terres sont classées en zone agricole à protéger, d'une manière bassement pragmatique, cela enlève la possibilité de vendre le terrain agricole en terrain à bâtir, ce qui est pourtant la meilleure récolte de l'agriculteur à ce jour. L'agriculteur est « condamné » à faire de l'agriculture. Il faut alors l'aider à survivre dans sa démarche d'agriculteur. C'est grâce au volet paysager et esthétique qu'il sera possible, plus tard, de développer de l'œnotourisme, des parcours paysagers dans nos vignes qui feront venir les personnes et les feront adhérer à notre appellation.

L'influence de la charte des Costières de Nîmes sur le foncier

Un territoire agricole et des paysages en évolution

Jean-Pierre Segonds

L'État est le garant de l'application des textes législatifs, dans lesquels le paysage est une composante devant être prise en compte. La préservation des terres agricoles est incluse dans la loi, ce qui est codifié dans le Code rural et le Code de l'urbanisme. Il s'agit d'un des éléments devant être pris en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Paysage rime avec activité. Peu de paysages sont des paysages primaires, non anthropisés. Les Costières ont une histoire, ses paysages ont été construits par ceux qui y habitent et qui y travaillent. Deux personnages ont eu une action prépondérante sur les paysages des Costières : Philippe Lamour a amené l'eau sur les Costières. Elle a structuré différemment l'activité agricole et le paysage à partir des années cinquante. Historiquement, les Costières étaient caractérisées par l'élevage de moutons, aujourd'hui, nous

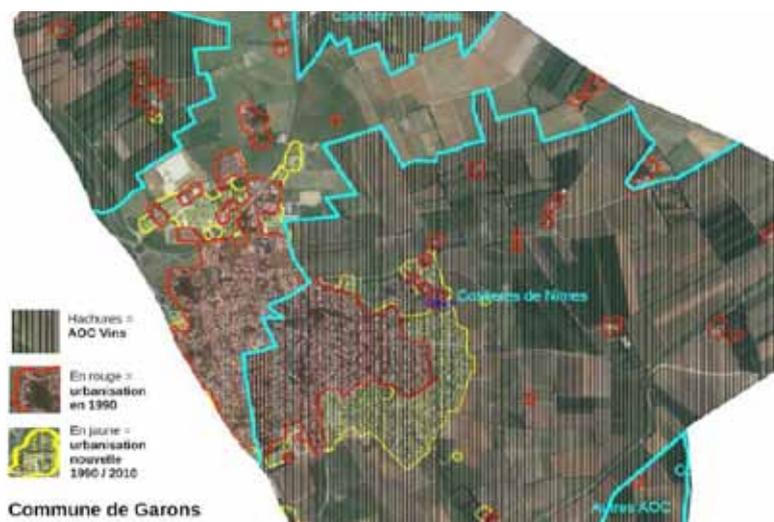
sommes loin des paysages de pâturages. Ensuite, Charles de Gaulle avec l'indépendance de l'Algérie et l'exode des Pieds-Noirs. Nombre d'entre eux est venu s'installer sur les Costières. Ces nouveaux arrivants ont démontré qu'il était possible de faire de la vigne avec une productivité plus importante qu'avant.

Des outils pour visualiser la consommation de terres agricoles dans le temps

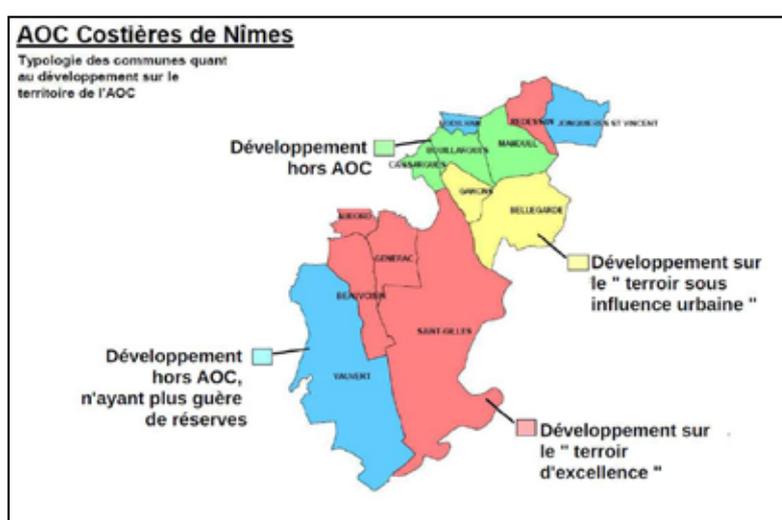
Il est possible de mesurer l'évolution de la consommation agricole liée à l'urbanisation avec des outils simples développés au niveau des services de la DDTM. Nous apportons ces éléments aux élus qui élaborent leur document d'urbanisme.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Par exemple, sur la carte de Garons, une commune de l'appellation Costières de Nîmes, les parties hachurées représentent le périmètre AOC, la tâche urbaine et les contours de l'urbanisation en 1990 sont en rouge et les constructions réalisées entre 1990 et 2010 en jaune. L'essentiel de ce qui s'est construit entre 1990 et 2010 s'est réalisé sur le secteur AOC.

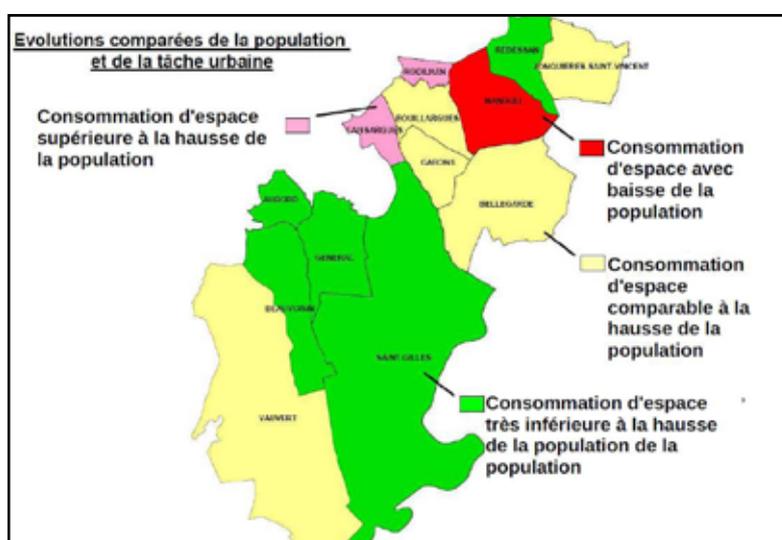


Dans un deuxième temps, nous pouvons faire une analyse à l'échelle des Costières en regardant l'évolution de la tâche urbaine sur le terroir, commune par commune. Les communes en vert ou en bleu présentent un très faible développement sur le secteur AOC. Les communes en vert ont des possibilités de développement en dehors des zones AOC ; en bleu, ce sont celles qui n'ont plus de possibilités hors du secteur AOC. En jaune et en rouge, l'urbanisation a déjà entamé les terres classées en AOC. En rouge, il s'agit plutôt des communes situées sur les terroirs paysagers d'excellence ; en jaune, celles situées sur les terroirs sous influence urbaine.



Nous avons croisé ces résultats avec les chiffres de la population arrivée dans ces communes. Nous constatons que les cinq communes en rouge sur la carte ci-dessus se retrouvent en vert, et qu'elles semblent avoir recherché une certaine densification pour accueillir les populations, permettant de limiter la perte d'espaces agricoles. Le fait d'avoir identifié et pris en compte ces constantes et le fait que nous étions plutôt dans des territoires d'excellence ont conduit les élus à adopter une démarche plus vertueuse de densification.

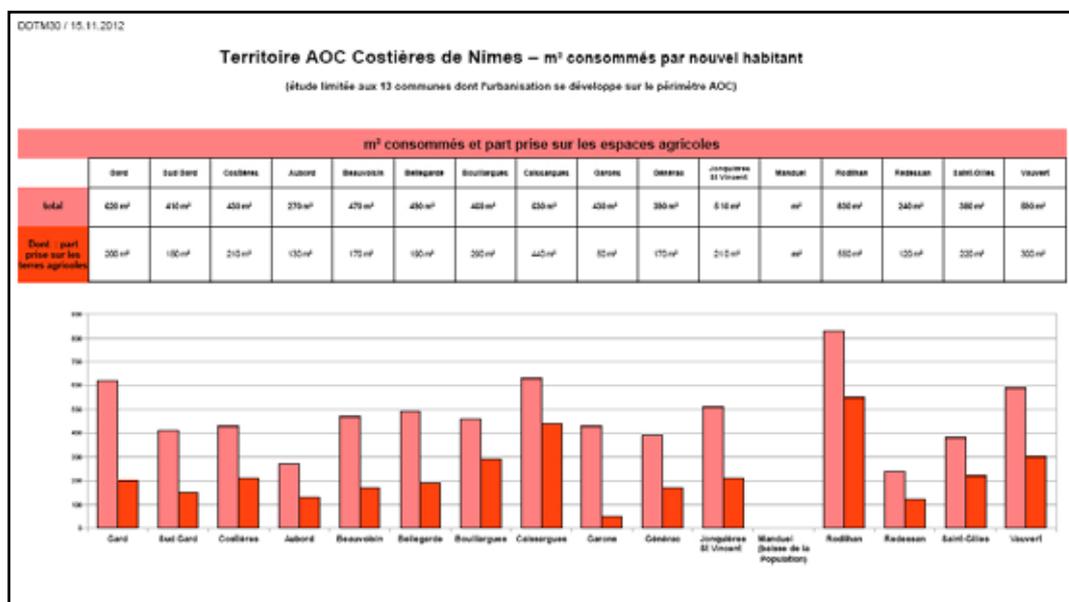
En revanche, d'autres communes ont eu tendance à surconsommer : c'est le cas des communes en rose, par exemple, pour l'essentiel en dehors des zones AOC.



© DDTM du Gard

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Le diagramme ci-contre montre la problématique de la densification et de l'utilisation des sols. Un ratio entre l'évolution du nombre de nouveaux habitants dans une commune sur dix ans (1999-2009) et la consommation foncière permet d'obtenir le nombre de mètres carrés consommés par nouvel habitant. Sur le premier histogramme représentant le Gard, la moyenne d'utilisation de sol sur dix ans est de 630 m² par nouvel habitant. Il est alors possible de faire la part de ce qui a été pris à l'agriculture. Il faut cependant être prudent car tout provient de l'agriculture, tout a été agricole. C'est à travers une modification ou une révision d'un PLU que l'on peut quantifier les surfaces de terrains précédemment classés en zone agricole puis devenus urbanisables. Que ce soit à l'échelle du Scot Sud Gard ou de l'AOC Costières de Nîmes, la consommation par habitant est beaucoup plus faible que la moyenne départementale.



© DDTM du Gard

En effet, pour l'essentiel, nous nous trouvons en périurbain et le foncier coûte plus cher que dans des villages plus éloignés de Nîmes. Une grande partie de la surface gardoise est plus rurale. Dans une commune éloignée de la ville, il est possible d'acquérir pour le même prix une parcelle deux à trois fois supérieure à celle de l'urbain ou du périurbain.

En outre, quelques communes sont extrêmement vertueuses, avec un taux de consommation de terrain de 240 m² par habitant, à comparer avec la moyenne des Costières d'environ 600 m² par habitant.

Il est primordial de distinguer ce qui est pris sur les terres agricoles du reste. Au moins 30% des nouvelles constructions sont réalisées dans les zones déjà construites, en remplissant « des dents creuses » mais aussi en renouvelant la ville sur la ville. Nous retrouvons l'enjeu de la densification : quelle politique se donne un élu pour rechercher les solutions en terme de densification moyenne ? Quelles sont les solutions adoptées pour favoriser un renouvellement urbain au sein des villages ou à leurs abords ? Pour densifier les zones creuses et ensuite imaginer de nouvelles zones urbaines plus ou moins denses selon que l'on autorise des opérations d'ensemble (ZAC ou lotissements) avec des taux à l'hectare très différents ?

Une baisse significative du nombre d'agriculteurs

Depuis 2010, les directions départementales des territoires ont deux rôles à tenir :

- celui de l'urbanisme au sens réglementaire du terme. La compétence en matière d'urbanisme ne relève plus de l'État depuis 1982, mais des collectivités. L'État reste toutefois le garant en termes de vérification et de respect des grandes lois d'aménagement. De surcroît, il contribue à la connaissance, l'observation territoriale est mise à la disposition des élus pour participer au débat ;
- nous avons également la responsabilité des questions agricoles sur le département. Les interfaces sont très fortes entre les problématiques urbanisme et paysage d'un côté, et agriculture de l'autre. Dans le Gard, et dans les Costières en particulier, nous comptons plus de départs d'agriculteurs que de jeunes qui s'installent. À l'échelon départemental, sur les trois dernières années, entre vingt-six et trente installations aidées financièrement se sont créées ; chaque année, entre trois cents et quatre cents exploitants agricoles quittent l'agriculture. Nous nous retrouvons avec des centaines d'hectares en friche, ce qui a des incidences sur le paysage. Ces espaces poseront demain des problèmes pour le maintien des filières agricoles et pour l'environnement.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Une évolution de l'agriculture et des paysages

Les ingénieurs de l'Inra s'interrogent sur l'avenir de l'agriculture languedocienne dans cinquante ans. La probabilité pour que la viticulture ne soit plus la production dominante est très forte.

Il n'est pas exclu que dans cinquante ans, compte tenu des évolutions climatiques, l'agriculture soit plutôt axée sur les céréales car nous aurons encore de l'eau, ce que n'auront pas beaucoup de régions.

L'approche paysagère dans le cadre de l'élaboration des PLU

Une hiérarchisation des terres agricoles pour alimenter le PLU

Fanny Galiana, Agence Citadia Provence

Grâce à la charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes, une carte des différents terroirs agricoles a été dressée : les terroirs paysagers d'excellence en AOC, les terroirs en AOC sous influence urbaine, les terroirs en dehors de la zone AOC avec des sensibilités environnementales et paysagères à préserver, les territoires en dehors de la zone AOC également sous influence urbaine...

Bernard Angelras

Il ne s'agit pas d'une hiérarchisation de l'appellation d'un point de vue agronomique, qui est un autre domaine, mais d'une classification d'un point de vue paysager et environnemental en lien avec les documents d'urbanisme.

Fanny Galiana

Nous avons cette carte dès la phase de diagnostic pour établir le PLU de la commune de Rodilhan, incluse dans le périmètre des Costières. Nous avons ainsi pu ainsi dresser une hiérarchisation des différents enjeux en matière de paysage et d'agriculture. Ainsi, dans le cadre du projet de zonage et de règlement, il a été possible d'orienter directement les décisions des élus, en particulier en matière de choix de localisation du développement de l'urbanisation. Nous sommes ensuite en mesure de proposer des outils en matière de préservation des cultures paysagères et du patrimoine bâti. Le premier intérêt de la charte est d'avoir permis la hiérarchisation des enjeux et une caractérisation des sensibilités paysagères. Il s'agit bien d'un outil de base pour élaborer le futur zonage réglementaire de la commune.

Les éléments paysagers dans un PLU

La dimension paysagère intervient tout au long de la démarche de PLU, dès l'élaboration du diagnostic du territoire. Il est alors important d'avoir à disposition des études permettant de définir les enjeux à l'échelle intercommunale, par exemple des études paysagères conduites à l'occasion de schémas de cohérence territoriaux (Scot).

Dans le diagnostic, l'approche paysagère permet d'identifier les éléments bâtis ou végétaux qui structurent les paysages et participent à la qualité paysagère. Ces informations sont utiles dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) pour identifier les secteurs à protéger de toute urbanisation, les éléments du paysage à préserver (petit patrimoine rural, éléments végétaux structurant les paysages...), les zones sensibles du point de vue paysager, au contact entre l'urbanisation et les espaces agricoles ou naturels...

En matière de règlement, ces principes participent à l'identification des espaces dédiés à l'agriculture, aux espaces naturels et aux futures zones d'urbanisation avec les élus. Dans une zone agricole classique, des constructions sont admises pour le fonctionnement des exploitations agricoles en fonction des enjeux paysagers ou des sensibilités paysagères. Les élus peuvent alors décider de définir des zones où toute construction peut être interdite, même pour des besoins liés aux exploitations agricoles. Il est également possible d'identifier des secteurs dans lesquels les besoins liés aux exploitations agricoles en matière de construction seraient regroupés, ce qui permet d'éviter de grignoter les paysages agricoles. Après avoir réalisé l'inventaire dans le cadre du diagnostic, un zonage spécifique peut distinguer le patrimoine bâti ou des éléments végétaux (arbres remarquables, alignements d'arbres...), avec une obligation de les préserver lors de l'élaboration d'un projet.

Une cartographie à questionner pour chaque projet

Dans le cadre de l'élaboration d'un PLU, l'échelle de temps est d'une dizaine d'années. Cette carte de zonage des potentiels paysagers et environnementaux ne se suffit pas à elle-même, un autre travail doit être mené en complément car il ne s'agit pas de reprendre seulement des limites identifiées au travers de cette carte à un temps donné. Il ne faut pas considérer qu'au vu de la hiérarchisation établie, les actions seraient simples à mener et que l'on urbaniserait seulement aux endroits où le potentiel serait moindre.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

CHAPITRE 4 - L'œnotourisme, une valorisation des produits viticoles ancrée dans les territoires et les paysages

Le programme régional œnotourisme et la destination Sud de France

Le paysage et les réseaux pour enrichir l'agriculture

Hervé Durand, vigneron, Mas des Tourelles, élu délégué à la charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes

Les vignerons attendent des retombées de la charte. Elle peut faire évoluer leur vision actuelle et future de l'agriculture, sans oublier l'aspect économique, un volet important qui s'inscrit dans les problématiques actuelles du monde agricole.

L'œnotourisme est un mot à la mode depuis quelques années, « œno » se rapporte au monde du vin. Les vignerons essaient de produire des vins d'excellence et de bien les présenter. Le volet tourisme est beaucoup plus vague : les touristes et les visiteurs attendent autre chose qu'une dégustation de vin et un linéaire de bouteilles affichant leurs prix. La gestion et l'approche du paysage représentent un rendez-vous essentiel. Le tourisme est constitué de réseaux ; lorsque les vignerons entrent dans le monde de l'œnotourisme, ils rencontrent des partenaires avec qui coopérer. La notion de maîtrise du paysage permet d'initier cette coopération.

Une région viticole accueillant un tourisme de masse

Monique Cunnac, chargée de mission œnotourisme région Languedoc-Roussillon

La région Languedoc-Roussillon s'est positionnée très récemment sur l'œnotourisme, en votant un programme fin 2011.

Le territoire régional est riche culturellement, au niveau du patrimoine, du paysage ou du climat. Une étude Atout France (l'agence de développement touristique de la France dépendant du ministère) caractérise notre région comme conviviale, avec une grande variété de terroirs.

Le territoire, traditionnellement viticole, représente :

- 30% de la production viticole nationale ;
- 14,5 millions d'hectolitres ;
- 236 500 hectares ;

- 20 000 vignerons ;
- 234 coopératives de vigne ;
- 2 800 vignerons en caves particulières.

Les vignerons jouent un rôle économique, culturel et patrimonial fondamental pour le développement de notre région.

Nous sommes une des régions les plus visitées de France avec quinze millions de touristes par an, soit sept milliards d'euros pour la Région, représentant 14,9% du PIB national. Les nombreuses personnes qui visitent notre région ont en tête une image de tourisme de masse, côtier ou balnéaire. Cependant, cette image est en train de changer. Plus de 90% des structures viticoles affirment être en contact avec des touristes, la rencontre entre touristes et vignerons existe donc déjà.

Une étude nationale pour porter un regard nouveau

Un important travail a été réalisé avec la Chambre régionale d'agriculture, les interprofessions

© L'huître et la vigne



PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

viticoles ou la Fédération régionale des pays d'accueil touristique. Nous avons été sollicités pour prendre le relais sur cette question et fédérer toutes ces initiatives avec un outil important : Sud de France. De son côté, la filière souhaitait se développer, être en réseau et travailler en partenariat.

Grâce à l'étude Atout France, un certain nombre d'éléments ont été répertoriés :

- plus de 25 routes des vins ;
- des maisons de vins en partenariat public/privé ;
- 2 500 caveaux de caves particulières ;
- 320 caveaux de caves coopératives ;
- des sentiers « découverte » ;
- des stages œnologiques ;
- des événements festifs ;
- de l'accueil touristique haut de gamme ;
- deux territoires labellisés « vignoble et découverte » (plus de treize territoires sont en réflexion pour obtenir ce label) ;
- deux territoires labellisés « prix de l'œnotourisme » par le conseil supérieur de l'œnotourisme en terre catalane et dans l'Aude ;
- le travail des interprofessions, en particulier la labellisation des caveaux de vente par Inter-Rhône.

Une offre œnotouristique à structurer et valoriser

Les touristes sont en demande d'un tourisme qui privilégie la lenteur, la proximité, la rencontre des vignerons et de la population locale, la dégustation des produits locaux. Ce tourisme cherche aussi l'innovation.

Le bio, à la mode, est un créneau qui nous intéresse. L'impact économique des séjours en Languedoc-Roussillon en offre œnotouristique est assez important et a été chiffré par l'étude Atout France. La dépense globale d'un œnotouriste est d'environ 460 euros par visite hors hébergement, dont 203 euros sur le poste vin.

L'image viticole du Languedoc-Roussillon doit être changée, elle apparaît peu structurée et peu visible. Enfin, nous constatons un manque de qualification de l'offre et de professionnalisation des acteurs. Nous avons un certain retard par rapport à ce qui se fait ailleurs car certaines actions ont été longues à mettre en place.

De plus, l'œnotourisme est une activité qui implique des dépenses, et nous subissons la crise car le pouvoir d'achat des touristes est en baisse. Les conclusions de l'étude Atout France pour le Languedoc-Roussillon montrent que cette région est perçue comme étant encore « brute » sur le plan vinicole, même si des efforts sont reconnus concernant la qualité des vins. Nous sommes classifiés avec un type de clientèle « explorateur » qui a un comportement « émotionnel ».

Trois enjeux importants pour développer l'œnotourisme en Languedoc-Roussillon

Le premier enjeu vise à structurer les acteurs de la filière sur les territoires organisés. Il s'agit d'encourager les exploitations, les entreprises viticoles, les acteurs du tourisme, de la culture et des territoires à travailler en partenariat autour de stratégies territoriales ou marketing, et de produits innovants.

Le deuxième consiste à développer l'offre existante, à participer au changement d'image, à saisir les opportunités de développement innovant, de qualité, à participer à la création d'une destination unique, Sud de France.

Le troisième enjeu consiste à qualifier cette offre en utilisant les outils existants et en exploitant les passerelles que nous avons avec d'autres labels. À l'issue d'un an de travail, nous savons qu'il n'existe pas une unique offre œnotouristique en région, mais une diversité de prestations et de publics, avec un grand potentiel pour développer des offres ciblées.



PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Nous créons donc des outils pour participer à la mise en marché de ces offres.

Une diversification et un ancrage territorial des activités viticoles

Notre politique s'appuie sur la création de valeur ajoutée pour la filière vitivinicole à travers la diversification de ses activités. La finalité est de développer et de promouvoir des produits œnotouristiques basés sur plusieurs critères :

- le partenariat : un produit ou une offre œnotouristique doit être proposé en partenariat sur un territoire, en faisant intervenir un triptyque d'acteurs : le vigneron, l'acteur du tourisme et un acteur territorial ;

- des produits packagés ou des paniers d'offres : un caveau seul ne fait pas d'œnotourisme, il doit intégrer au minimum trois prestations distinctes. Par exemple de l'hébergement, de la restauration, de l'animation ou des cours de dégustation ;

- des produits qualifiés devant répondre au cahier des charges du label qualité Sud de France.

Par exemple, un vigneron possédant un caveau de vente veut réaliser une activité œnotouristique mais il ne possède pas d'hébergement et ne peut pas proposer de restauration. Il devra alors se mettre en partenariat avec un hébergeur à proximité pour proposer une prestation combinée. Il peut également mettre en place un partenariat avec la commune qui organise de son côté des animations ou qui a déjà travaillé sur la question de l'œnotourisme. Il devra aussi composer avec l'office du tourisme local pour promouvoir son offre. Ainsi, différents domaines se structurent en réseau.

Un opérateur touristique n'ayant pas de vigneron dans son projet ne peut pas vraiment présenter une offre œnotouristique. Si c'est un restaurateur, il doit par exemple exposer les vins des vignerons dans son restaurant, voire nouer un partenariat avec un vigneron pour faire visiter ses vignes. Il devra également être en lien avec les opérations du territoire en termes de stratégie de communication et de marketing. Inversement, un territoire souhaitant mettre en place un projet œnotouristique et possédant une charte paysagère ne peut le faire que s'il travaille en partenariat avec des vignerons et les acteurs du tourisme qui pourront assurer la mise sur le marché de ces prestations. D'autres acteurs peuvent aussi intervenir : la filière culturelle, patrimoniale, environnementale, équine ou sportive.

La qualification de l'offre et un questionnement sur l'accueil

Notre mallette d'outils intègre une marque sur le produit. Il existe un label qualité sur les prestations, une destination Sud de France Languedoc-Roussillon et le concept du réseau des boutiques Sud de France. La PLV (Publicité sur lieu de vente) est faite par la région. Dans ces boutiques, 80% de produits doivent avoir la marque Sud de France et elles doivent proposer au moins quatre gammes de produits différents, dont le vin. L'idée est de réaliser un maillage de ces boutiques sur le territoire régional.

Nous avons fait des passerelles avec d'autres labels tels que le label Inter-Rhône portant sur l'accueil au caveau, Clévacances ou Bienvenue à la Ferme.

La démarche pour l'obtention d'un label oblige à réfléchir à la qualité de la prestation que l'on propose à ses clients et à ce que ces derniers demandent. Un audit régulier permet de se remettre en question régulièrement sur ces points.

Une base de données, des formations, des aides aux études proposées en amont

Le programme a été lancé fin 2011. Avec un cabinet d'étude, nous avons réalisé un état des lieux de notre offre œnotouristique régionale, qui a répertorié environ mille cinq cents structures. Cette étude a permis de créer un module de formation œnotourisme Sud de France pris en charge par les chambres d'agriculture. Un module à destination de tous les porteurs de projets souhaitant développer un projet œnotouristique sera mis en place en 2013 dans le Gard.

À partir de 2012, nous avons travaillé sur une animation AOC pour la labellisation Qualité Sud de France des activités œnotouristiques. Nous avons en effet remarqué que dans la labellisation d'un caveau, l'œnotourisme n'est pas une notion mise en avant. Nous nous penchons actuellement sur l'élaboration d'un calendrier commun régional des événements œnotouristiques en partenariat avec les chambres d'agriculture.

Dans un premier temps, les projets sont accompagnés en amont par la formation des porteurs de projets. Nous proposons des aides pour les études préalables de marketing territorial pour les territoires. Puis nous réalisons un recensement de l'offre. Enfin, un observatoire du tourisme permet de mettre à jour les données et de dresser des études comparatives.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Un appel à projet œnotourisme

En mars 2012, nous avons lancé un appel à projet œnotourisme, en partenariat avec l'État, l'Europe (fonds européens Feader) et les départements. Il doit permettre d'accompagner les démarches régionales dans l'organisation, la structuration, la production ainsi que la mise en réseau des acteurs. Nous souhaitons faire émerger un vivier de projets sur lesquels il serait possible de

communiquer dès 2013. Au moins trois éléments doivent intégrer la démarche parmi : le caveau, la boutique, l'hébergement, la dégustation, la restauration, le transport, l'animation, les espaces muséographiques, les écoles du vin.

Une association pour croiser viticulture, paysage, savoir-faire et tourisme

Derrière le vin, le paysage et un savoir-faire

Jean-Paul Anrès, président de l'association « Dentelles de Montmirail en Provence », viticulteur à Beaumes-de-Venise

L'association « Dentelles de Montmirail en Provence » a été créée pour enclencher dans un premier temps la démarche d'adhésion à la charte de Fontevraud sur le canton de Beaumes-de-Venise, situé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce secteur est peut-être un peu moins en difficulté que celui du Languedoc ou du Luberon, mais nous avons malgré tout besoin de promouvoir notre région.

Nous ne vendons pas uniquement des bouteilles de vin, mais aussi un paysage ou un savoir-faire. Travailler avec les hébergeurs et les restaurateurs est donc important dans la démarche car les clients qui viennent dans nos caveaux doivent pouvoir être hébergés et nourris. L'ensemble de ces éléments font partie du paysage, et nous avons besoin les uns des autres pour proposer des produits de la meilleure qualité possible. Se fédérer et s'organiser sous un label fait progresser, et donne une occasion de s'interroger sur la qualité de nos produits. Nous avons donc réuni l'ensemble des acteurs de notre territoire autour du projet de candidature au label Vignobles et Découvertes.

Des actions qui regroupent les vignerons, ouvertes à différents publics

Au sein de l'association, nous mettons en avant toutes les décisions et les démarches entreprises de manière individuelle : réception, dégustation dans les caveaux. Nous organisons chaque année la découverte du vignoble, avec une participation du lycée ; au printemps, nous accompagnons des découvertes pedestres. Ainsi, nous montrons que derrière le monde du vin, il y a le paysage et des traditions. Toutes ces notions sont mises en harmonie.

Retenons de cette démarche que nous avons besoin les uns des autres. Si nous voulons progresser, nous le pouvons, ensemble.

Une implication des communes et des viticulteurs pour financer l'association et les études

Pour monter le projet, nous avons organisé avec Planète Terroir en 2008 un forum sur l'environnement. Nous avons déjà l'habitude de travailler conjointement avec les appellations voisines, avec une réelle volonté de mettre en place la démarche Fontevraud. Ces démarches ne visent pas uniquement le tourisme, elles peuvent être révélatrices pour les habitants du secteur car on n'oublie parfois de voir ce qui est juste devant nous.

Nous avons financé l'association grâce aux communes qui ont cotisé à hauteur d'un euro par habitant, sur trois ans. Nous avons aussi travaillé aux côtés de syndicats et de vignerons qui ont donné cinq centimes par hectolitre pour financer l'étude et le secrétariat. Lorsque nous obtiendrons le label Vignobles et Découvertes, nous devrons alors assurer l'animation par le site internet du syndicat, ou par l'intercommunalité qui mettra en place un réseau avec l'office de tourisme.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

Faire découvrir la viticulture dans son paysage et son contexte élargi

Une volonté de faire visiter les vignobles et les paysages

Vincent Berne, Laudun & Chusclan Vignerons, responsable de la commission œnotourisme

Cette cave est issue de la fusion en 2007 des caves de Laudun et de Chusclan, dans le Gard. En 1973, la cave de Chusclan a acheté le château de Gicon qu'elle a progressivement restauré avec l'aide d'une association et grâce à une volonté politique. Elle a acheté le foncier attenant au château et a remis en culture sept hectares de vignes. En 1999, la cave de Laudun a acheté quatorze hectares de garrigues sur un plateau qu'elle a remis en culture. Ensuite les deux caves ont fusionné et nous avons commencé à parler d'œnotourisme.

Il a été décidé de créer des vignobles vitrines à des fins de promotion et de communication, d'organiser des visites guidées autour de ces deux vignobles. Il a fallu restaurer ces terres pour les remettre en culture et créer ce fameux produit œnotouristique. Nous avons rempli de nombreux dossiers pour être qualifiés en tant que pôle d'excellence rurale, ce qui nous a permis d'obtenir des financements. Nous avons choisi de conserver certains arbres et de restaurer tous les murets. Nous en avons profité pour créer des aires de pique-nique et des tables d'orientation dans les deux sites. Les très beaux points de vue permettent une lecture du paysage. Ainsi, par ce biais, nous pouvons expliquer ce qu'est une AOP (Appellation d'origine protégée), sa topographie, ses cours d'eau...

Des partenariats nombreux pour développer l'offre de visite guidée

En 2008, lorsque nous nous sommes engagés dans la création d'un produit œnotouristique de visite guidée, nous nous sommes rapprochés des personnes compétentes et avons imaginé les grandes bases : départ et retour au caveau, dans le but de créer une activité commerciale. Nous avons compris rapidement qu'il ne pouvait pas s'agir d'un tourisme de masse.

Nous avons organisé la location d'un minibus, le passage dans les villages typiques du Gard provençal afin d'exploiter les ressources de chaque village. Le vignoble est situé au pied d'un oppidum romain, le Camp de César, dans lequel ont lieu depuis près de trente ans des travaux archéologiques importants. Nous avons intégré cette halte dans notre circuit. Une fois le produit élaboré, nous avons sollicité toutes les personnes susceptibles de nous aider - les maires des villages, les communautés de communes - pour parvenir à

monter ce projet financièrement. L'investissement de base étant important, la rentabilité était d'autant plus difficile à obtenir. Nous avons réussi à recevoir des financements. Depuis cinq ans, nous avons affiné le produit, en ciblant mieux les attentes des visiteurs. De nombreux détails dont nous ne nous préoccupions pas à la base ont ainsi été revus. Un recensement de tous les prestataires (hébergeurs) de la région a été entrepris. Tenter de les réunir et de les intéresser est un travail de longue haleine.

Un contact avec la vigne apprécié

Nous avons rapidement compris que le but était de donner envie aux visiteurs de revenir car il n'est pas possible de tout montrer et expliquer en quelques heures. Nous avons ressenti un véritable besoin de la part de nos visiteurs de venir toucher la terre, les cailloux, les ceps ou les raisins. Ce contact est très apprécié et paraît constituer un besoin.

Cette expérience menée depuis cinq ans nous a conduits à un produit qui marche : deux cent cinquante visites avec un panier moyen de quarante euros. Le bilan économique s'équilibre grâce aux aides. Notre expérience est modeste dans l'œnotourisme, mais elle nous permet aujourd'hui d'exister dans ce secteur.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DES EXPÉRIENCES

L'émergence de formations en œnotourisme

Un métier transversal qui demande des compétences multiples

Ariane Branger, formatrice en licence professionnelle œnotourisme et projet culturel, lycée agricole Marie Durand

L'œnotourisme est un métier à part entière pour lequel il est indispensable de former des acteurs qui doivent posséder des compétences à la fois dans le secteur du vin, du tourisme, mais aussi de l'histoire ou du patrimoine. C'est un secteur émergent qui demande des compétences transversales, d'où la difficulté de trouver des acteurs performants. La dimension du paysage, qui est importante, est abordée au cours de la formation.

L'œnotouriste à 100% n'existe pas. En revanche, il existe une réelle demande des visiteurs d'aller à la découverte d'un vignoble et d'être accompagnés dans la dégustation au cours d'un séjour touristique. Les touristes désirent retourner vers les racines d'un territoire, d'un terroir. En France, nous avons eu le tort de positionner le vin comme un produit élitiste et très technique.

L'œnotourisme, un maillon entre tourisme et paysage

L'œnotourisme vise à construire un lien entre un touriste et un territoire, et en particulier un territoire viticole qui incarne une belle image. Les paysages contribuent grandement à la démarche, car il s'agit d'une expérience que le touriste va mémoriser et raconter à son retour de vacances. Le paysage contribue peut-être plus que la dégustation à l'image d'un site. L'entrée paysagère est une entrée forte et pertinente qu'il faut soigner.

Une formation pour favoriser l'émergence de l'œnotourisme

La licence professionnelle, créée à la rentrée 2008, relève d'un partenariat entre le lycée agricole Marie Durand et l'université de Nîmes. Nous avons commencé à nous y intéresser en 2006, alors que le secteur viticole de la région allait mal, tant au niveau de la filière que de l'enseignement. Nous pensions qu'il était envisageable de développer des circuits courts et le potentiel touristique était fort. Il restait à définir comment créer le réseau entre les touristes et le monde viticole.

Il nous a semblé évident de former les acteurs pour essayer de développer une activité œnotouristique régionale et nationale. La formation accueille une vingtaine d'étudiants en provenance de toute

la France. Deux parcours sont proposés, nous accueillons des groupes hétérogènes avec des personnes qui proviennent du monde du vin, du tourisme ou des langues vivantes. Le tourisme et la maîtrise de langues étrangères sont des compétences indispensables.

Le résultat est satisfaisant en termes d'insertion. 80% de nos élèves trouvent un emploi six mois après la formation. Deux autres licences professionnelles ont vu le jour dans le Bordelais et en Bourgogne. Plus il y aura d'acteurs formés à l'œnotourisme, mieux celui-ci se portera.

//////
*Visite de terrain avec les étudiants
de licence professionnelle
œnotourisme
© Territoires & Paysages*



PARTIE 2 - UN REGARD SUR CES EXPÉRIENCES - LES FACTEURS DE RÉUSSITE DES PROJETS ET LES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE TRANSPOSABLES

L'objectif n'est pas de reproduire ces expériences telles quelles. Chaque contexte est unique et chaque réponse doit l'être. Cependant, il est possible de dégager des logiques, des enchaînements, des méthodes, qui peuvent devenir reproductibles. Ce sont plutôt ces mécanismes que nous vous proposons de mettre en avant, afin de jeter un pont vers d'autres territoires et d'autres pratiques.

Du point de vue de l'agriculture

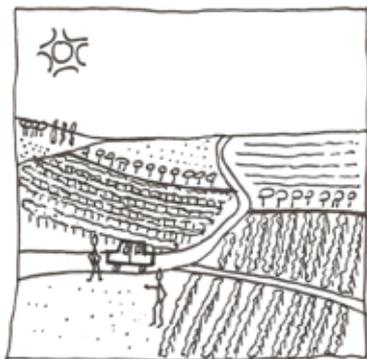
Le paysage pour orienter l'agriculture

En s'éloignant des agglomérations urbaines, la pression foncière baisse et il est possible de trouver plus facilement du foncier disponible pour l'agriculture. Se pose alors la question du choix des terres à cultiver en priorité. Les approches techniques (qualité des sols, irrigation, ensoleillement...) sont importantes, mais elles peuvent utilement être appuyées et complétées par une approche paysagère qui permet d'orienter les décisions sur les terrains à cultiver et le type de cultures à y développer.

Une diversification agricole à travers l'entrée paysagère

L'entrée paysagère peut aider à diversifier l'activité agricole et son économie en apportant une nouvelle dimension et en touchant des publics différents, notamment à travers l'œnotourisme (ou agrotourisme). Cela implique un travail sur la qualité des produits, l'image et la communication, mais également sur le lien avec les territoires. Les paysages relient le produit au site de manière pérenne, ce qui permet de dépasser les phénomènes de mode.

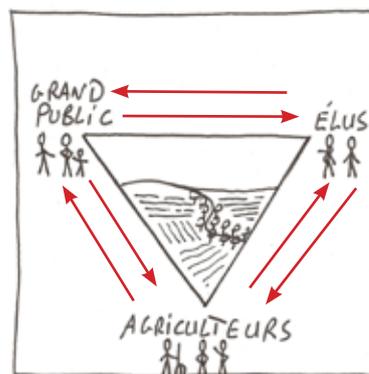
Le paysage, lieu de rencontre entre les agriculteurs et les visiteurs.



Des liens forts entre agriculture, grand public et territoire

Le développement de cette nouvelle filière économique liée au paysage crée des connivences plus proches entre l'agriculteur, le public et le territoire. Le rapport entre producteur et consommateur n'est plus seulement économique ou anonyme, il est basé sur un partage de savoirs et une vision d'un paysage. Les professionnels font évoluer leurs pratiques à travers des outils et des démarches coconstruits ; les élus intègrent cette dimension dans leur politique locale d'aménagement ; le grand public s'approprie et développe un intérêt nouveau pour le territoire et les activités qui y prennent place. L'ensemble de ces facteurs induit une créativité et de l'innovation, qui se retranscrivent dans le territoire et influent sur le cadre de vie.

Des liens et des échanges qui améliorent la qualité des réalisations.

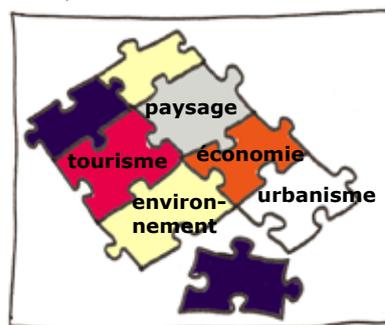


PARTIE 2 - UN REGARD SUR CES EXPÉRIENCES - LES FACTEURS DE RÉUSSITE DES PROJETS ET LES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE TRANSPOSABLES

Des pratiques en évolution qui interpellent les autres démarches

Le métier d'agriculteur connaît une évolution très forte depuis cinquante ans. Aujourd'hui, certains professionnels se tournent vers un public plus proche et plus identifié, avec moins d'intermédiaires, dans un rapport plus étroit au paysage et au territoire. Ces changements ouvrent les pratiques agricoles sur d'autres métiers et d'autres approches, avec moins de sectorisations et un regard plus global et transversal.

Des interactions de plus en plus fortes entre différentes pratiques et disciplines.

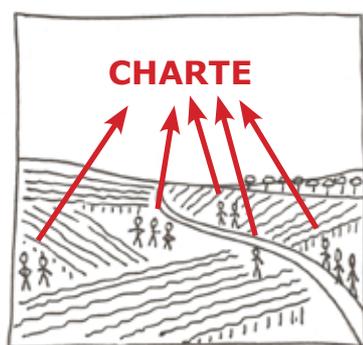


Du point de vue de la charte paysagère et environnementale

Une charte portée par les acteurs de terrain

Une charte portée par un collectif d'acteurs du territoire a de bonnes chances d'aboutir. Les porteurs du projet, forts de leur pratique de terrain, sont au centre de la démarche et savent ce qu'ils en attendent. Ils restent au cœur du processus en pilotant, analysant, décidant et mettant en œuvre : la charte apporte des possibilités et des outils. Une telle charte ne se réduit pas à une étude parmi d'autres, elle donne un cap et constitue un moyen d'enrichir le travail, les actions, la diffusion et la qualité des produits. La démarche volontaire, non obligatoire, donne la possibilité de discuter et de placer des priorités.

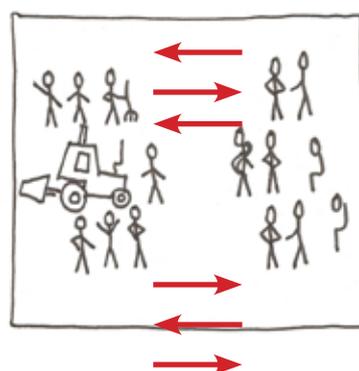
Des agriculteurs au cœur de l'action.



Un portage politique fort et des regards croisés

La motivation des acteurs de terrain est indispensable mais elle ne peut porter ses fruits et s'inscrire dans la durée qu'à travers un portage politique fort. Des professionnels impliqués mais isolés ne pourront concrétiser leur projet. L'enjeu est de croiser les regards et de porter collectivement la démarche. Les professionnels du terrain et les élus doivent se rencontrer et accepter de sortir de leurs domaines d'actions habituels. Un professionnel doit porter un regard différent sur son activité en la confrontant au regard de l' élu ; et un élu doit réfléchir au-delà des compétences habituelles des collectivités pour mieux les faire évoluer.

Un partenariat étroit dans le respect des compétences de chacun.



PARTIE 2 - UN REGARD SUR CES EXPÉRIENCES - LES FACTEURS DE RÉUSSITE DES PROJETS ET LES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE TRANSPOSABLES

L'appartenance à un territoire commun indépendant des limites administratives

L'appartenance à un territoire et à un paysage commun dicte le périmètre de la charte, indépendamment des limites administratives établies. C'est un facteur de solidarité essentiel à la réussite de la démarche qui aide à regarder le territoire autrement que par les yeux de l'habitude. Ainsi, le paysage quotidien est redécouvert et peut faire l'objet d'une valorisation, d'une attention différente.

La géographie et le paysage comme socle commun.



Des liens supracommunaux

La difficulté administrative liée à des périmètres différents rend le portage plus complexe. Construire des partenariats avec d'autres structures aux périmètres plus larges devient indispensable. C'est une opportunité d'enrichissement de la démarche si chacun souhaite aller dans le même sens, en restant mobilisé et actif sur ses propres compétences.

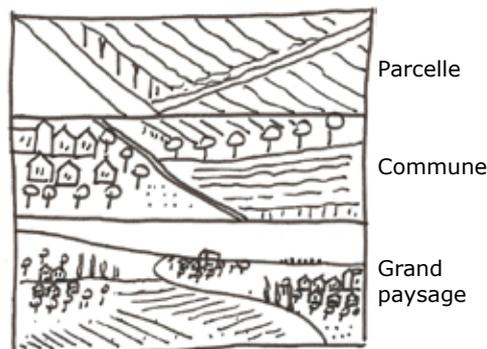
Une prise de recul et un enrichissement mutuel des différentes politiques

Les partenaires qui représentent des territoires plus larges et accompagnent le territoire engagé dans une charte ont une vision plus globale. Ce regard élargi peut enrichir la réflexion locale et la connecter avec d'autres politiques du territoire. À l'inverse, l'initiative locale peut enrichir la réflexion du territoire supracommunal et lui donner envie de soutenir des démarches similaires dans d'autres territoires et paysages qui le composent.

La parcelle et le grand territoire

Dans la charte, toutes les échelles sont abordées, reliant l'action individuelle à l'échelle d'une parcelle avec le grand territoire. Toutes les actions, même isolées, trouvent une cohérence d'ensemble. Des acteurs très différents sont alors réunis, tous concernés par au moins un volet de la charte : les professionnels qui interviennent sur le territoire, les élus communaux et intercommunaux, les habitants, les usagers, les associations, les administrations, etc.

Des va-et-vient permanents entre les différentes échelles.



Des actions non réglementaires avec des incidences pratiques fortes

Une charte engendre des actions non réglementaires qui peuvent avoir des incidences dans les documents et démarches réglementaires. À travers la réflexion en amont qu'elle suscite, le croisement de regards, l'approche transversale, la création d'une culture commune... elle oblige à sortir des habitudes et à envisager le territoire et les projets sous un autre angle. Ces démarches montrent qu'il est possible d'agir là où tout paraissait figé. La preuve par l'exemple permet ensuite de progresser.

Grâce à ce foisonnement de rencontres, de questionnements communs et de réalisations, le territoire et sa charte deviennent un laboratoire d'expérimentation grandeur réelle.

PARTIE 2 - UN REGARD SUR CES EXPÉRIENCES - LES FACTEURS DE RÉUSSITE DES PROJETS ET LES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE TRANSPOSABLES

Sur la méthode

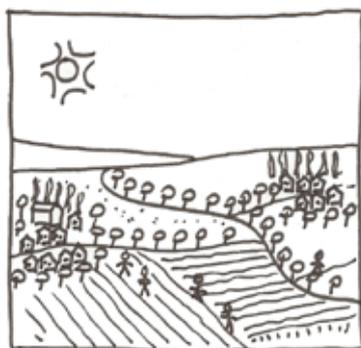
Un petit groupe motivé au départ

Quelques personnes motivées et convaincues mettent en place la démarche et posent les premiers jalons. Ce travail porté à bout de bras demande une motivation importante. Ensuite, les premiers résultats opérationnels convainquent, balayent des réticences et permettent une meilleure compréhension du projet et son appropriation. Le groupe va alors s'étoffer et la démarche peut prendre de l'ampleur.

Le paysage, un point de rencontre entre les milieux professionnels et publics

Le paysage n'est pas une entrée exclusive mais un déclencheur dans la démarche. Il est l'élément qui permet de réunir des acteurs différents, c'est aussi un point de jonction entre les pratiques agricoles et le projet public : il permet à ces différents milieux de se retrouver, y compris avec le grand public. L'essentiel des actions n'est pas nécessairement d'ordre paysager, mais plutôt technique, avec des incidences sur les paysages.

Le paysage, toile de fond de la démarche.

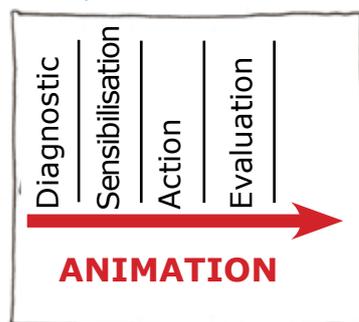


Une animation dès le début et dans la durée

L'inscription de la charte dans la durée est impossible sans une animation qui vient soutenir les porteurs de projets, qui ne peuvent pas tout assumer. L'animation doit être imaginée dès le début des réflexions et être mise en œuvre dès que possible, dans une visée à long terme. Elle permettra d'engager des actions et garantira une continuité entre les études préalables, le diagnostic et les réalisations.

Les partenariats noués au démarrage aident à pérenniser l'animation, son portage politique et financier, avec un paradoxe : les financements de ce type d'action sont dans le meilleur des cas pluriannuels et remis en cause à chaque vote de budget, ce qui donne une visibilité à court terme alors que l'animation doit se projeter sur le temps long. Parallèlement, cette remise en cause régulière et inconfortable permet d'être en adéquation avec les politiques des territoires et les besoins des acteurs locaux.

Une continuité de l'animation sur tout le processus.



Une inscription dans le temps long

La mise en œuvre d'une charte est une démarche longue, demandant de la volonté, des financements, des personnes impliquées. Elle nécessite de voir loin (même sans avoir de garantie sur sa pérennité) pour s'inscrire dans la durée et aboutir à des résultats opérationnels et probants, qui conforteront les actions de la charte, la crédibiliseront et lui permettront de se poursuivre.

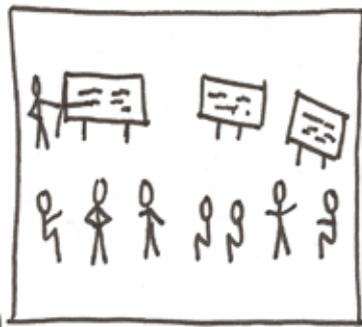
PARTIE 2 - UN REGARD SUR CES EXPÉRIENCES - LES FACTEURS DE RÉUSSITE DES PROJETS ET LES ÉLÉMENTS DE MÉTHODE TRANSPOSABLES

Une sensibilisation permanente

La sensibilisation est permanente, à tous les stades, avec tous les publics. Chaque rencontre ou moment d'échanges est une occasion de formation mutuelle et d'apprentissage. L'ensemble des acteurs locaux doit être impliqué pour que tout le monde avance ensemble et entraîne ses propres réseaux avec lui. Cela garantit le dynamisme de la démarche et sa bonne appropriation par le plus grand nombre, et facilite la reconnaissance de la démarche au sein du territoire, et par d'autres territoires et organisations. Après quelques années d'expérimentations, l'entrée environnementale ou paysagère devient évidente et fait partie intégrante du travail quotidien. Ce ne sont plus des « trucs » en plus ni secondaires.

Cette sensibilisation demande néanmoins un investissement en temps et en présence important, qui gagnerait à être valorisé ou mieux pris en compte.

*Faire adhérer le plus grand nombre
au projet.*



PARTIE 3 - LES QUESTIONS QUE CES EXPÉRIENCES SOULÈVENT

À la lumière de ces expériences, une question principale émerge : pourquoi ces réponses originales et efficaces restent encore peu répandues alors que les mêmes problématiques se retrouvent dans de nombreux territoires ?

Comment garder un foncier agricole non urbanisable et garantir la viabilité économique de l'exploitation agricole ?

Protéger les terres agricoles oblige l'agriculteur à vivre des produits de l'agriculture et lui enlève la possibilité de vendre ses terrains pour les urbaniser, une solution souvent pratiquée pour apporter un complément de revenu aux agriculteurs, surtout s'ils n'ont pas de repreneur lorsqu'ils partent à la retraite. Cette protection va dans le sens d'un développement plus durable, d'une économie locale, d'une maîtrise de l'urbanisation et d'une valorisation des paysages. Si elle est cohérente d'un point de vue théorique, elle doit être viable économiquement. L'économie agricole est fragile et cette rente foncière, contre-productive vis-à-vis du développement agricole, répond néanmoins à une logique économique individuelle vitale à court et moyen termes.

Actuellement, les intérêts individuels et ceux de la collectivité peuvent être contradictoires, notamment sur ces questions d'utilisation du foncier. Pour que la situation soit viable à long terme, il faut trouver un équilibre entre les deux dimensions, collective et individuelle. Sinon, les démarches de protection et de souci des paysages ne seront portées que par des militants, elles resteront anecdotiques et modestes.

Comment et qui peut donner des moyens aux agriculteurs pour qu'ils enrichissent leurs pratiques sans perdre leur cœur de métier ?

Le changement de pratiques agricoles lié à une meilleure prise en compte des territoires, des paysages, des publics, etc. complexifie le métier d'agriculteur. On ne lui demande plus seulement de produire des denrées et des produits de qualité, spécifiques et non standardisés, mais aussi de communiquer et d'en parler pour les partager et les vendre, de savoir accueillir les publics susceptibles d'être intéressés et d'acquérir des compétences techniques nouvelles : marketing, communication, vente, paysagisme, biodiversité, environnement, protection de l'eau, etc. tout en continuant à cultiver ou à élever. Cette évolution implique une disponibilité importante pour se

former et expérimenter, éventuellement investir. Des programmes d'aides et de soutien existent, mais ils demandent encore un investissement en temps important pour en bénéficier. C'est bien la question de l'ingénierie d'accompagnement, de son financement et sa mobilisation, qui est posée.

Le paysage, cerise sur le gâteau

Le paysage est de plus en plus perçu comme une entrée pertinente, qui nous relie au territoire, qui constitue le miroir de nos pratiques ; le tourisme, première ressource économique française, est lié à la qualité de ses paysages bâtis, agricoles et naturels... Pourtant, peu de territoires et de professionnels affichent encore ouvertement l'importance de la dimension paysagère dans leurs projets. De nombreuses expériences intéressantes existent, qui, sans pour autant valoriser l'entrée paysagère, s'appuient pourtant sur une connaissance fine des paysages avec un réel souci de qualité paysagère dans les réalisations. À l'inverse, de nombreuses réalisations et produits médiocres et banaux revendiquent le paysage comme argument commercial sur des étiquettes alimentaires ou des panneaux de promotion immobilière.

Pourquoi ne pas adopter une approche plus transversale ? Être curieux de ce qui se pratique ailleurs ? Comment s'appuyer davantage sur les complémentarités des différents professionnels ? Comment faire évoluer les formations pour que dès l'amont, les bases d'une vision globale soient intégrées ? Quelques timides expériences réunissant formations et disciplines diverses et complémentaires commencent à voir le jour. Il faudra encore un peu de temps pour que des passerelles se construisent durablement.

Les aspirations existent, qu'il faudrait aujourd'hui traduire de manière opérationnelle, dans les territoires. Les expériences présentées dans ce document démontrent que cela est possible, que les démarches transversales fondées sur le paysage font leurs preuves.

Remerciements

Vincent Allier, vice-président de Nîmes Métropole délégué aux paysages et Agenda 21, président de l'association des communes de la Vaunage, maire de Saint-Côme-et-Maruéjols ; Bernard Angelras, président de l'AOC Costières de Nîmes ; Jean-Paul Anrès, président de l'association Dentelles de Montmirail en Provence ; Vincent Berne, Laudun & Chusclan Vignerons ; Fanny Boyer, vigneronne en Costières en Nîmes ; Ariane Branger, formatrice en licence professionnelle œnotourisme et projet culturel, lycée viticole Marie Durand ; Marina De Cecco, animatrice charte Costière de Nîmes, bureau d'études Territoires & Paysages ; Claude Chabran, président de la cave Balma Venitia ; Monique Cunnac, chargée de mission œnotourisme région Languedoc-Roussillon ; Charles Duby, vigneron, délégué du syndicat IGP Côtes de Thongue pour le projet biodiversité ; Hervé Durand, vigneron, mas des Tourelles, élu délégué à la charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes ; Marc Esteben, chargé de mission Paysage, inspecteur des sites, Dreal Languedoc-Roussillon ; Laurence Fabbri, directrice du bureau d'études Territoires & Paysages ; Fanny Galiana, Agence Citadia Provence ; Michel Gassier, vigneron en Costières de Nîmes ; Jacques Gautier, inspecteur national, Inao ; Aude Leday-Jacquet, adjointe à la chef du bureau des paysages et de la publicité, MEDDE ; Jean-Christophe Marchal, architecte conseil du site classé du Salagou et du cirque de Mourèze ; Véronique Mure, botaniste-conseil ; Nicolas Ponzio, directeur du syndicat des vigneron des Costières de Nîmes ; Carole Sainglas, conservatoire des espaces naturels Languedoc Roussillon ; Jean-Pierre Segonds, directeur de la DDTM du Gard ; Maarten Van Helden, Bordeaux Sciences Agro, Institut des sciences de la vigne et du vin ; ainsi que l'ensemble des participants à la rencontre

Pour en savoir plus

Le site des Costières de Nîmes : <http://www.costieres-nimes.org>

Le site de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole :
<http://www.nimes-metropole.fr>

Le site de Territoires et paysages : <http://www.territoiresetpaysages.fr>

Le site du réseau : <http://www.mairieconseilspaysage.net> dans les rubriques :

- ACTIONS / Interventions / 29/11/12 charte Costières
 - LE RÉSEAU / Les territoires membres : classement par région pour les contacts et les coordonnées
 - RÉFÉRENCES / Paysage / Expériences
-

Contacts

Armelle Lagadec et Mathilde Kempf

Architectes urbanistes mandatées par Mairie-conseils pour animer le réseau de territoires « Paysage et urbanisme durable »

Tél. Armelle Lagadec : 06 62 37 55 36

Tél. Mathilde Kempf : 03 70 99 50 99

reseauterritoires@mairieconseilspaysage.net

www.mairieconseilspaysage.net

Mairie-conseils - Caisse des Dépôts : 01 58 50 75 75

www.mairieconseils.net

www.mairieconseilspaysage.net

Le réseau en quelques mots

L'objet du réseau

Réseau de territoires créé à l'initiative de Mairie-conseils (Caisse des Dépôts) dans le but de faire du paysage le fil conducteur d'un urbanisme durable.

Un thème général, celui du paysage et de l'urbanisme durable, c'est à dire de la prise en compte de la singularité des territoires pour concevoir et réaliser les projets d'aménagement et d'urbanisme.

Des axes de travail orientés sur les principaux éléments porteurs d'un urbanisme durable :

- la cohérence paysagère
- l'économie des sols et la préservation des espaces agricoles et naturels
- la gestion et la valorisation des ressources
- la mobilité et les modes de déplacement
- les formes urbaines et la densification
- l'optimisation de l'existant
- la mixité sociale
- la participation des usagers
- l'organisation de l'ingénierie et les modes de gouvernance.

Plusieurs objectifs : partager des expériences, des démarches de travail et des expertises ; connaître les réseaux qui agissent dans le domaine du paysage et de l'urbanisme ; mutualiser les savoir-faire et favoriser la coopération entre les territoires.

Historique de la mission paysage à Mairie-conseils : un 1er jalon est posé en 1995 avec la publication de l'ouvrage «La charte paysagère : outil d'aménagement de l'espace intercommunal» à la Documentation française, co-écrit par Mairie-conseils Caisse des Dépôts et la Fédération des Parcs de France. Ensuite des programmes de formation, des dossiers pédagogiques, des journées d'accueil ont été proposés aux élus et agents des territoires sur le paysage et l'intercommunalité. Dans la continuité, un premier réseau de territoires est créé avec la diffusion d'une liasse paysagère (recueil de documents et de références à partager) et des rencontres sur territoire. Une boîte à outils paysage a accompagné ces échanges en 1999. Les thématiques ont ensuite évolué intégrant la dimension des Scot.

Avec un groupe de partenaires, dont Mairie-conseils, un Livre blanc des paysages est diffusé en 2004 puis un Manifeste pour les paysages en 2006. Ce groupe, devenu depuis le Collectif Paysage(s), a organisé les États Généraux du Paysage en 2007. Sur cette dynamique, Mairie-conseils a décidé de réactiver un réseau de territoires sur les questions de paysage et d'aménagement en 2008.

Le fonctionnement du réseau

- **Le démarrage** : la première rencontre du réseau a eu lieu le 22 janvier 2008.
- **Les territoires membres** : aujourd'hui, près de 95 territoires membres. Ce sont pour l'essentiel des territoires intercommunaux (communautés de communes, Pays, PNR, Scot, communautés d'agglomération...), représentés par un élu et un chargé de mission de la structure.
- **Le comité d'experts et de partenaires** : il se compose d'experts et d'organismes reconnus dans le domaine du paysage et de l'urbanisme, qui apportent leur expertise, leur regard extérieur et leur réflexion : Mairie-conseils, Grands Sites de France, Ministère de l'agriculture, Fédérations des Parcs naturels régionaux de France, des CAUE et des SAFER, Assemblée des communautés de France, Union nationale des CPIE, des territoires (CC, PNR...), Bergerie de Villarceaux, CGEDD 3e section (Conseil général de l'environnement et du développement durable), Compagnie du paysage et enseignants.

- **L'adhésion des territoires au réseau** : libre, réservée aux territoires, sur la base du volontariat, avec un intérêt pour les thématiques abordées dans le réseau, pour connaître d'autres expériences et faire part de ses propres expériences.

Pour adhérer, le territoire intéressé doit être représenté par un tandem élu / technicien. Un courrier de demande d'adhésion, signé par l'élu, doit être transmis, avec une contribution écrite présentant le territoire, les problématiques auxquelles il fait face sur les questions de paysage et d'urbanisme, les réponses qui sont apportées, les actions sur lesquelles le territoire est engagé actuellement, les points prioritaires qui intéressent les élus à travers leur participation dans le réseau, leur motivation et leurs attentes, les expériences qu'ils aimeraient partager avec les autres membres du réseau.

Ce courrier doit être adressé à : Mathilde Kempf et Armelle Lagadec, réseau Paysage et urbanisme durable - Mairie-conseils Caisse des Dépôts - 72, avenue Pierre Mendès-France - 75914 PARIS Cedex 13

Les activités du réseau

- **Des réunions téléphoniques** : sur des expériences du réseau, et hors réseau en France et à l'étranger, sur des thématiques particulières correspondant à des préoccupations repérées ou à des avancées législatives importantes comme celles du Grenelle de l'Environnement, et également sur des réflexions de fond autour de la question de l'urbanisme durable.
- **Des rencontres et visites d'expériences** : rencontre nationale du réseau tous les deux ans, rencontres à thème, visites de terrain au sein du réseau ou avec d'autres réseaux, voire voyages d'étude.
- **Des journées de travail** : elles ont un objectif de production et servent à approfondir un sujet pour mieux le prendre en compte et progresser avec des territoires expérimentés dans les démarches, les méthodes et les processus de travail. Elles s'appuient sur une thématique portée par des expériences.
- **Des journées d'accueil** : elles doivent aider les territoires dans leur démarche et leur réflexion. Environ six territoires exposent leur situation, leur problématique, leurs questionnements et leurs attentes sur un sujet commun, avec un apport de références, d'éléments législatifs, pratiques, etc. Elles sont ouvertes à tous les territoires intéressés et s'adressent aux élus, qui peuvent être accompagnés de leurs techniciens.
- **L'édition de mémentos** : sur des expériences du réseau et sur de grandes thématiques. Ils sont l'aboutissement d'un travail sur le terrain et d'une réunion téléphonique, d'une rencontre particulière ou d'une journée de travail.
- **Une proposition d'accompagnement pour les territoires du réseau** : sous forme d'une journée de rencontre sur le terrain avec les animatrices et des membres du réseau, permettant d'approfondir une problématique à laquelle un territoire est confronté.
- **Des sites internet** :
 - le site général de Mairie-conseils, avec notamment sa rubrique d'expériences dans tous domaines : www.mairieconseils.net
 - le site propre du réseau qui rassemble ses productions, des documents des membres, des dossiers d'expériences du réseau et hors réseau, des documents thématiques de réflexion ou de recherche, des documents méthodologiques, l'annonce d'événements, des références : www.mairieconseilspaysage.net
- **Une newsletter** : à parution trimestrielle, informant sur la vie du réseau et de ses prochaines activités, des expériences de ses membres, des dernières productions, des derniers documents de référence sur ses thématiques, des prochains événements diffusés par les territoires et les partenaires du réseau.
- **La présence du réseau dans divers événements** : des événements portés par des membres du réseau ou des événements extérieurs pour lesquels le réseau est sollicité pour intervenir ou contribuer à une démarche ou à des échanges.

Les publications du réseau

■ Mémentos édités :

(version imprimée à commander gratuitement auprès de Mairie-conseils, version pdf téléchargeable sur la page d'accueil du site du réseau)

- 14  *Chartes paysagères et environnementales, bilan et retours d'expériences* - Actes de la rencontre en Costières de Nîmes (Gard) - novembre 2012 - Réf E178
- 13  *L'infrastructure verte et bleue comme colonne vertébrale du développement territorial (Doubs)* - Expérience de Pays de Montbéliard Agglomération et de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard - décembre 2010 - Réf E155
- 12  *Un réseau de collectivités mobilisées autour du développement durable et de l'aménagement (Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique)* - Expérience de l'association BRUDED - avril 2010 - Réf E152
- 11  *Penser le territoire par le paysage (Bas-Rhin)* - Expérience de la CC de la Haute-Bruche - décembre 2009 - Réf E147
- 10  *Territoires d'enseignement - Coopération entre territoires, écoles supérieures et universités* - Rencontre du réseau dans le PNR du Massif des Bauges - mai 2009 - Réf E143
- 9  *La singularité des territoires - Nouveaux regards sur l'urbanisme - démarches et ingénieries* - Rencontre du réseau - septembre 2010 - Réf E142
- 8  *Le paysage comme fondement d'une politique de territoire (Bouches-du-Rhône)* - Expérience du PNR des Alpilles - juillet 2009 - Réf E132
- 7  *La requalification d'un site industriel et patrimonial en friche à Wesserling (Haut-Rhin)* - Expérience de la CC de la Vallée de Saint-Amarin - octobre 2008 - Réf E131
- 6  *Une politique intercommunale d'urbanisme issue d'un projet partagé (Landes et Gironde)* - Expérience du Pays des Landes de Gascogne - décembre 2008 - Réf E130
- 5  *Une politique diversifiée de développement durable (Haut-Rhin)* - Expérience de la commune de Kaysersberg et de la CC de la Vallée de Kaysersberg - octobre 2008 - Réf E125

- 4  *Un lotissement innovant à Sainte-Croix-aux-Mines (Haut-Rhin)* - Expérience de la commune de Sainte-Croix-aux-Mines, en partenariat avec le PNR des Ballons des Vosges, le CAUE 68, la SEMHA, le département 68 et la région Alsace - octobre 2008 - Réf E124
- 3  *Greffes urbaines en Vaunage (Gard)* - Expérience de la CA Nîmes Métropole, en partenariat avec l'Agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne, l'Université Paul Valéry Montpellier III et l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier - mai 2008 - Réf E108
- 2  *La charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes (Gard)* - Expérience de la CA Nîmes Métropole, en partenariat avec le Syndicat de l'AOC Costières de Nîmes et l'Agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne - mai 2008 - Réf E107
- 1  *Un projet de village qui s'appuie sur une politique foncière volontaire et sur la concertation (Ain)* - Expérience de la commune de Treffort-Cuisiat et de la CC de Treffort-en-Revermont - février 2008 - Réf E106

■ Contribution à un débat :

(version pdf téléchargeable sur la page d'accueil du site du réseau)

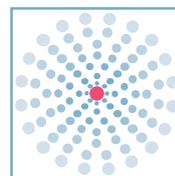
- 2  *Apprendre hors les murs, territoires d'enseignements* - Hors-série de « Chronique d'un atelier » - mai 2009 - Réf E117
- 1  *L'étalement urbain - Compétences des intercommunalités, acceptation, ingénierie* - septembre 2008

Ce dossier présente les éléments issus d'une rencontre proposée par les Costières de Nîmes et ses partenaires à l'occasion des cinq ans de la charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes. Cette journée de rencontre a permis d'évaluer les atouts et faiblesses des chartes paysagères mais aussi de transmettre les points clés de réussite de ces démarches entraînant des résultats concrets sur la gestion d'un territoire et son développement. Quelques axes forts ont structuré les échanges et les retours d'expériences, notamment : l'importance de l'animation et de l'ingénierie dès l'amont et dans la durée, permettant une bonne appropriation et la mise en place d'actions ; le partenariat étroit entre la profession agricole et les institutions partenaires, obligeant chacun à porter un regard plus transversal ; l'évolution des pratiques agricoles et leur diversification, avec une place croissante du paysage dans le métier d'agriculteur ; le paysage et l'économie agricole comme outils pour agir sur le foncier agricole et urbanisable ; les débouchés économiques et touristiques liés à l'agriculture et la qualité des paysages...

Ce dossier a été réalisé par Mathilde Kempf et Armelle Lagadec, architectes urbanistes mandatées par Mairie-conseils pour animer le réseau de territoire, en partenariat avec Marina De Cecco et Laurence Fabbri, en charge de l'animation de la charte des Costières de Nîmes, Bureau d'études Territoires & Paysages, sous la direction de Leslie Chaze, Mairie-conseils Caisse des Dépôts.

RÉSEAU DE TERRITOIRES

Paysage et urbanisme durable



MÉMENTO
14

Mai 2013

Commande

Référence : E178

Mairie-conseils diffusion
SDL329

16, rue Berthollet

94110 Arcueil

Tél : 01 58 50 17 00

Fax : 01 58 50 00 74

www.mairieconseils.net

Mairie-conseils
72, avenue Pierre-Mendès-France
75914 Paris cedex 13



**Caisse
des Dépôts**
DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET RÉSEAU